

**Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 33/2024 relatif au projet de budget de la Commune pour l'exercice 2025**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après : « COFIN ») composée de :

**Président** Negro Piero (PSDG)  
**Membres** Berthier Loris (PLR)  
Chervet Guy (PLR), (excusé le 13 novembre 2024)  
Schmidhauser Jean-Yves (PSDG)  
Tirelli Ludovic (LV)  
Bonvin Jérôme (LCIVL), (excusé le 4 novembre 2024)  
Viviane Huber (LTDPL déléguée pour l'UDC)

a participé à la séance d'information proposée à l'ensemble du Conseil le 4 novembre 2024, à 19h30. Elle s'est réunie également à deux reprises, à savoir les 6 novembre 2024 et 13 novembre 2024, pour passer en revue le budget, prendre connaissance des documents demandés et rédiger son rapport.

Les membres de la COFIN remercient la Municipalité et le Service des Finances de la qualité de préparation et de présentation des documents mis à disposition du Conseil, ainsi que l'ensemble des Municipaux et chefs de service pour leur présence lors de la séance du 13 novembre 2024 et de leurs apports.

## 1. Notes du SFIN

Postérieurement à l'approbation du budget par la Municipalité, la COFIN a reçu plusieurs notes du SFIN.

### 1.1. Note N° 2 du SFIN datée du 8 octobre 2024

Cette note du SFIN est relative aux « tâches spéciales SIG » et souhaite ainsi amender le budget 2025 de la manière suivante :

#### **Budget 2025 - Amendements techniques tâches spéciales SIGE**

Division	Compte	Libellé	Objet	B2025 (v1/Mun)	B2025 (amendé)	Ecart
460 Protection des eaux	460.3526.04	Part. due au SIGE	Inspectorat et gestion des déchets spéciaux	60'000	-	
471 Lac et cours d'eau	471.3526.00	Part. due au SIGE	Nettoyage du lac	35'000	30'000	-5'000
630 Santé publique	630.3524.01	Contrôle des denrées alimentaires	Contrôle des denrées alimentaires	15'000	12'500	-2'500
630 Santé publique	630.3524.02	Incinération des animaux	Incinération des animaux	50'000	40'000	-10'000
<b>Total</b>						<b>-17'500</b>

Les charges seront ainsi diminuées de Fr. 17'500. — et en conséquence l'excédent de revenu sera à son tour amélioré du même montant.

### 1.2. Note N° 3 du SFIN du 12 novembre 2024

Cette note du SFIN est relative au « Budget 2025 de la Commune - Fonds culturel Riviera ». La Municipalité propose :

- de diminuer la dotation actuelle du compte 150.3653.15 "Subventions - Fonds culturel Riviera" de Fr. 611'000.-- (13'000 pers. x 47.--) à **Fr. 598'000.--** (13'000 pers. x 46.--)
- de doter le nouveau compte 150.3653.62 "Subventions - Diminution FCR 2025" de **Fr. 13'000.--**

Cette adaptation fait suite à l'approbation du Budget 2025 du Fonds culturel Riviera et approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

Cette proposition n'impacte pas le budget global des charges et n'a pas d'incidence sur l'excédent de revenu. Cette proposition de la Municipalité revient à donner au service famille, jeunesse, sport et culture Fr. 13'000.-- supplémentaires.

### 1.3. Note N° 4 du SFIN du 12 novembre 2024

Cette note du SFIN est relative au « Budget 2025 de la Commune - Indexation des traitements ».

Durant la séance de présentation du budget au Conseil communal, la Municipalité nous a informé que l'indexation des salaires du personnel communal sera revue en fonction de l'IPC à fin octobre 2024.

Le budget 2025 a été construit et approuvé par la Municipalité sur la base d'un indice du coût de la vie en augmentation de 1.5 %. Entre octobre 2023 et octobre 2024, l'indice est passé de 106.4 à 107.1 points, soit une évolution bien moindre de 0.6 %.

La Municipalité a finalement décidé d'accorder au personnel communal une indexation des salaires de 0.6 % et d'amender dans ce sens le budget 2025.

Sachant que 1.5 % d'indexation valent Fr. 154'000.- et donc que 0.6 % correspondent à Fr. 61'600.- (sans tenir compte des traitements de l'Accueil familial de jour, entité faisant partie des réseaux VV, REEL et ASICC, figurant sous la division 705 de la comptabilité communale mais dont le déficit est subventionné par ces réseaux), la différence se monte à Fr. 92'400.-- (traitements, hors charges patronales), respectivement à Fr. 116'400.-- (traitements et 26% de charges patronales).

La Municipalité propose d'imputer les Fr. 116'400.-- dans le compte 130.4361.03 "Ajustement indexation", améliorant le résultat du budget du même montant.

La COFIN relève que la méthode appliquée pour le budget est pragmatique mais ne correspond pas aux bonnes pratiques budgétaires et les corrections auraient pu être ventilées dans les comptes correspondants.

### 1.4. Note N° 5 du SFIN datée du 13 novembre 2024

La note N° 5 du SFIN fait suite à la décision prise lors du Conseil communal du 30 octobre 2024 relative à l'ajustement du taux d'imposition.

Le préavis est amendé en fonction de cette décision et modifie ainsi le revenu des impôts. Les 3 tableaux ci-dessous donnent l'aperçu des modifications apportées au budget en bleu.

Les montants des charges et revenus corrigés en raison de la hausse du taux avant tout autre amendement se présentent ainsi :

Charges	Fr. 86'442'163.—
Revenus	Fr. 86'557'819.—
Excédent de recettes présumé	Fr. 115'656.—

Il est important de noter que s'agissant d'un point d'impôt affecté, le montant des charges et des revenus est impacté du même montant soit de Fr. 752'000.--. L'excédent de recettes quant à lui n'est pas modifié.

Par contre la marge d'autofinancement est améliorée de Fr 752'000.-- et passe d'un montant négatif de Fr. 1.88 mios à un montant négatif de Fr. 1.13 mios. Ceci correspond au but recherché par la COFIN lors de l'amendement de l'arrêté d'imposition.

Exercice	B2025	B2025	Ecart	
Habitants	13'000	13'000		
Taux	64	65		
Impôt sur le revenu	30'980'000	31'470'000	490'000	
Impôt sur la fortune	7'350'000	7'470'000	120'000	
Impôt à la source	430'000	432'000	2'000	
Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	1'060'000	1'070'000	10'000	
<b>Impôts sur les personnes physiques</b>	<b>40'040'000</b>	<b>40'662'000</b>	<b>622'000</b>	
Impôt sur le bénéfice des sociétés	6'710'000	6'810'000	100'000	
Impôt sur le capital des sociétés	1'600'000	1'630'000	30'000	
<b>Impôts sur les personnes morales</b>	<b>9'590'000</b>	<b>9'720'000</b>	<b>130'000</b>	
<b>Total</b>	<b>57'403'000</b>	<b>58'155'000</b>	<b>752'000</b>	
<b>Exercice</b>	<b>C2023</b>	<b>B2024</b>	<b>07.24</b>	<b>B2025</b>
Habitants	12'605	12'800		13'000
Taux	64	64		65
Impôt sur le revenu	29'198'794	28'830'000	24'787'281	31'470'000
Impôt sur la fortune	6'489'790	7'390'000	5'585'191	7'470'000
Impôt à la source	189'327	560'000	711'198	432'000
Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	1'237'486	680'000	945'851	1'070'000
Impôt sur les frontaliers	127'057	260'000	0	220'000
<b>Impôts sur les personnes physiques</b>	<b>37'242'453</b>	<b>37'720'000</b>	<b>32'029'522</b>	<b>40'662'000</b>
Impôt sur le bénéfice des sociétés	7'257'618	6'380'000	6'501'628	6'810'000
Impôt sur le capital des sociétés	1'618'944	1'500'000	422'058	1'630'000
Impôt complémentaire sur les immeubles	300'944	300'000	-113'546	300'000
Compensation RFFA (dès 2020)	1'118'548	820'000	688'125	980'000
<b>Impôts sur les personnes morales</b>	<b>10'296'054</b>	<b>9'000'000</b>	<b>7'498'265</b>	<b>9'720'000</b>
Droits de mutations	1'720'602	1'830'000	2'353'274	1'810'000
Impôt sur les successions et donations	359'120	730'000	1'029'733	810'000
Impôt sur les gains immobiliers	965'063	1'490'000	659'491	1'130'000
<b>Impôts conjoncturels</b>	<b>3'044'785</b>	<b>4'050'000</b>	<b>4'042'498</b>	<b>3'750'000</b>
<b>Exercice</b>	<b>C2023</b>	<b>B2024</b>	<b>07.24</b>	<b>B2025</b>
Habitants	12'605	12'800		13'000
Taux	64	64		65
Impôt foncier	3'312'441	3'290'000	0	3'420'000
Impôt sur les chiens	53'450	50'000	57'700	53'000
Impôt récupéré après défalcation	-41'613	170'000	79'819	150'000
Intérêts moratoires-majorations	323'930	390'000	183'555	400'000
Amendes	0	0	0	0
Corrections d'arriérés	0	0	0	0
<b>Diverses taxes</b>	<b>3'648'209</b>	<b>3'900'000</b>	<b>321'073</b>	<b>4'023'000</b>
<b>Total</b>	<b>54'231'500</b>	<b>54'670'000</b>	<b>43'891'358</b>	<b>58'155'000</b>
Impôt total influencé par le taux	45'991'959	45'340'000		48'882'000
Valeur du point d'impôt	718'624	708'438		752'031
Point d'impôt par habitant	57.01	55.35		57.85
<b>Attrib. - Impôt affecté NCC (1.5 point)</b>	<b>1'077'936</b>	<b>1'063'000</b>		<b>1'128'000</b>
<b>Attrib. - Impôt affecté coûts expl garderies (1.0 point)</b>				<b>752'000</b>

## 2. Généralités

Selon le budget 2025 initial présenté par la Municipalité, les charges (brutes, avec écritures comptables) se montent à Fr. 85.69 mios, contre Fr. 84.86 mios au budget 2024, soit une évolution de Fr. 0.83 mio ou 0.98%. Les charges nettes (épurées des écritures comptables) se montent à Fr. 71.88 mios, contre Fr. 78.38 mios au budget 2024, soit une diminution de Fr. 6.50 mios ou 8.29%. Ceci en raison d'une méthode de comptabilisation différente pour la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) par rapport à la péréquation actuelle.

Les revenus (bruts, avec écritures comptables) se montent à Fr. 85.81 mios, contre Fr. 84.34 mios au budget 2024, soit une évolution de Fr. 1.46 mios ou 1.73%. Les revenus nets (épurés des écritures comptables) se montent à Fr. 70.00 mios, contre Fr. 75.33 mios au budget 2024, soit une diminution de Fr. 5.33 mios ou 7.08%.

La Municipalité nous précise que pour la première fois depuis plus de 20 ans, le projet de budget 2025 présente un excédent de revenus de Fr. 115'656.-, contre un excédent de charges de Fr. 516'371.- au budget 2024 (version 2). Cet excédent de revenus représente 0.13% des dépenses totales du projet de budget 2025, alors que le déficit budgétaire 2024 en représentait le 0.61%.

La marge d'autofinancement supposée selon budget initial 2025 est négative de Fr. 1.88 mios, plus favorable que celle de Fr. -3.05 mios au budget 2024. Avec la modification du point d'impôt voté par le Conseil communal cette marge reste négative à Fr. 1.13 mios. Si la COFIN se réjouit de la décision du Conseil, elle entend relever que cette marge reste très insuffisante pour supporter les investissements à venir étant rappelé qu'en 2025 la liste des investissements se monte à plus de Fr. 26 mios.

### 2.1. Taux d'imposition

Il est rappelé que dans sa séance du 30 octobre 2024, le Conseil communal (préavis n° 23/2024) a décidé de porter le taux de l'impôt communal à 65 % pour les années 2025 et 2026, dont 1.5 points affectés à l'amortissement du nouveau collège Courbet et 1.0 point affecté au coût d'exploitation des garderies.

Le point affecté au coût d'exploitation des garderies ayant été décidé ultérieurement à l'établissement du budget 2025 par la Municipalité, la marge d'autofinancement est ainsi améliorée et le budget doit être formellement amendé en conséquence.

### 2.2. Dissolutions de réserves

La Municipalité propose, selon le même principe qu'au budget 2024, de compenser l'inflation attendue en 2025 sur les prix des marchandises et services (suite notamment de l'augmentation de la TVA de 7.7% à 8.1% pour certains secteurs en 2024), de prélever Fr. 0.86 mio (correspondant à environ 1% du total des charges de Fr. 85.69 mios) sur le fonds de réserve 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs", doté de Fr. 17.91 mios au 31.12.2023.

De même, il est proposé par la Municipalité de maintenir le principe initié dès le budget 2020, à savoir une poursuite de la dissolution partielle du fonds de régulation de la péréquation (compte 9281.003.00) dont le solde au 31.12.24 sera de Fr. 6.47 mios.

La différence avant amendements entre l'excédent de revenus de Fr. 0.12 mio et la marge d'autofinancement négative de Fr. 1.88 mios est expliquée principalement par deux prélèvements sur réserves d'un total de Fr. 2.15 mios (Fr. 0.86 mio pour compenser l'impact de l'inflation sur les charges et Fr. 1.29 mios pour la péréquation directe, principe identique au budget 2024), ayant pour but de contenir l'impact de ces effets transitoires sur le budget.

La COFIN n'a, sur le principe, pas d'objection à cette manière de faire. Les circonstances actuelles liées à l'évolution des finances communales, ainsi que la prochaine implémentation de nouvelles règles

comptables (MCH2, qui seront implémentées en principe en 2027), justifient en effet cette dissolution. Mais ces réserves seront à l'avenir quasiment épuisées et le réveil pourrait être difficile.

Comme elle l'avait déjà fait pour les budgets des 4 dernières années, la COFIN attire l'attention du Conseil communal sur le fait que ce n'est qu'en raison de ces nouvelles dissolutions de provisions, de nature exceptionnelle, que le budget 2025 présente un excédent de revenus (avant amendements) comptable de Fr. 0.12 mio.

**Sans la dissolution de ces provisions, l'excédent de charges budgété (avant amendements) aurait été d'environ Fr. 2.00 mios, ce qui est, une fois encore, révélateur de l'état des finances communales, qui restent fragiles.**

### 2.3. Investissements, emprunts et autofinancement.

Les investissements figurant dans le plan d'investissement pour 2025 totalisent Fr. 26.58 mios (Fr. 0.20 mio pour Finances, Fr. 18.05 mios pour Domaines et bâtiments ainsi que Fr. 8.32 mios pour Urbanisme et travaux publics).

Au vu de la marge d'autofinancement négative budgétée de Fr. 1.88 mios, cela signifie que notre Commune va devoir continuer à fortement emprunter. Il est précisé dans le présent préavis, que le plafond d'endettement est utilisé à hauteur Fr. 60.27 mios, au moment de la rédaction du préavis.

La dette brute projetée à fin 2024 selon le tableau en page 10 du préavis pourrait se situer entre Fr. 72 et 78 mios à la fin de la législature 2021-2026, par rapport au plafond d'endettement de Fr. 100 mios.

A la demande la COGEST, la projection des dettes a été estimée par la Municipalité en tenant compte d'une marge d'autofinancement et d'investissements moyen sur 5 et 10 ans. La COFIN peut souscrire à cette approche pour la marge d'autofinancement mais considère cette même approche quelque peu empirique pour les investissements.

En effet, le plan d'investissement montre que les besoins sont de Fr. 26.6 mios et de Fr. 26.3 mios pour respectivement 2025 et 2026. Ainsi, si l'ensemble des investissements sont validés par le Conseil communal lors de la présentation des préavis respectifs et sont réalisés dans les temps, le montant de la dette de notre Commune se situerait plutôt autour des Fr. 110 mios. Le plafond d'endettement serait ainsi dépassé et obligerait la Municipalité et le Conseil communal à devoir renoncer à certains investissements, potentiellement au détriment des services offerts à notre population.

**La COFIN a attiré l'attention du Conseil depuis de nombreuses années sur la marge d'autofinancement nettement insuffisante de notre Commune et ses conséquences sur l'endettement. Il est important de prendre note que le point d'impôt suggéré par la COFIN et qui a été approuvé par le Conseil communal le 30 octobre 2024 n'est malgré tout pas suffisant pour inverser la tendance.**



Pour rappel, les investissements ne passent pas par le budget annuel. L'annexe au budget n'est qu'indicative et ne lie ni la Municipalité, ni le Conseil communal. La COFIN prend note que la liste n'est qu'une liste d'intentions.

**La COFIN émet le vœu de disposer à l'avenir d'une liste priorisée des investissements sur 5 ans.**

## 2.4. Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise

Concernant la péréquation, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2023, une large majorité des Communes membres de l'Union des Communes vaudoises (UCV), dont La Tour-de-Peilz, a accepté l'accord du 30 mars 2023 sur la NPIV signé entre le Canton, l'UCV et l'Association de communes vaudoises (AdCV). Cette dernière l'a également approuvé.

La NPIV s'inspire de l'architecture de base en vigueur dans les autres Cantons et représente un système péréquatif plus simple, plus transparent et sans effets de bord. La facture de la cohésion sociale (ex-facture sociale) ne sera pas reprise par le Canton (comme le souhaitait l'initiative "SOS Communes"), en revanche, cet accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes initié en 2020, ainsi qu'une nette diminution, dès 2026, de la participation aux augmentations des dépenses sociales.

Le Grand Conseil vaudois a approuvé cet accord en adoptant la loi du 4 juin 2024 sur la péréquation intercommunale (LPIC).

La Municipalité tient à préciser que l'augmentation de la part de la cohésion sociale prise en charge par le Canton ne correspond pas obligatoirement à une diminution des coûts pour les communes. En effet, son coût global est en augmentation, l'accroissement de la part cantonale entrainera à court terme une stabilisation ou une faible augmentation de la part communale et à moyen terme, soit une progression moins importante qu'avec le système actuel.

Dans ce contexte, la Municipalité propose de maintenir le principe initié dès le budget 2020, à savoir une poursuite de la dissolution partielle du fonds de régulation de la péréquation (compte 9281.003.00) dont le solde au 31.12.24 sera de Fr. 6.47 mios, suite à un retour favorable en 2024 de Fr. 1.01 mios en lien avec le décompte 2023 de Fr. 20.37 mios (une provision attendant un revenu de Fr. 0.84 mio a été comptabilisée lors du bouclement des comptes 2023). Ainsi, un revenu comptable de Fr. 3.23 mios a été porté au budget 2025 (comptes 223.4809.00 et 720.4809.00), contre Fr. 3.08 mios lors du budget 2024.

Concernant la simulation des chiffres pour l'année 2025, le Canton a repris les montants de 2023 et les a projetés sur les exercices 2024 et 2025, selon les données prévisionnelles du tableau ci-dessous.

	NPIV 2025 (avec corrections)	NPIV 2025 (sans corrections)	Péréquation 2024 (acomptes)	Péréquation 2023 (décompte)
Participation à la cohésion sociale	12'233'005	11'812'528	12'616'816	12'687'448
Péréquation directe (NPIV : péréquation des ressources, des besoins et compensation des villes)	8'579'591	7'776'289	5'612'860	6'806'732
Facture policière	387'166	375'807	879'859	877'818
<b>Total</b>	<b>21'199'762</b>	<b>19'964'624</b>	<b>19'109'535</b>	<b>20'371'998</b>

Parmi les différentes projections proposées par le canton, la Municipalité a opté pour la variante NPIV 2025 (sans corrections) pour l'élaboration du budget.

Pour 2025, la charge péréquative est estimée à Fr. 19.96 mios (Fr. 11.81 mios pour la cohésion sociale, Fr. 7.78 mios pour la péréquation directe et Fr. 0.38 mio pour la réforme policière), contre Fr. 19.01 mios au budget 2024 (respectivement Fr. 12.53 mios pour la cohésion sociale, Fr. 5.63 mios pour la péréquation directe et Fr. 0.85 mio pour la réforme policière), soit une augmentation de Fr. 0.95 mio ou 5.00%. Cette diminution est due aux efforts du Canton pour freiner l'accroissement des coûts de la cohésion sociale à charge des Communes.

Suite au changement apporté par la NPIV, la méthode de comptabilisation a changé pour les comptes de la Commune selon les indications détaillées fournies dans le préavis.

## 2.5. VMCV

Du côté des VMCV, le budget 2025 a été communiqué, sous réserve de l'approbation par le Canton. Il en résulte un déficit à charge de La Tour-de-Peilz estimé à Fr. 2.31 mios (comprenant 1 course supplémentaire sur chacune des lignes 201 et 209), soit une diminution de Fr. 45'000.- ou 1.91% par rapport au budget 2024 (comptes de charges dans la division 180).

Selon les informations de la DGMR, les coûts non couverts par le trafic régional (compte 180.3517.00) sont de 1.81 mios contre Fr. 1.82 mios au budget 2024.

## 2.6. Sécurité Riviera

La COFIN constate avec satisfaction la diminution de Fr. 505'300.- par rapport au budget 2024 de cette charge, le montant budgété pour 2025 étant de Fr 4.02 mios.

Cette diminution fait suite à la modification des statuts de l'ASR.

## 2.7. Accueil de jour des enfants

Le réseau Lac se termine à fin 2024, un nouveau réseau est mis en place en 2025 nommé réseau REEL.

En 2023, selon les comptes la participation financière de notre Commune à l'accueil de jour des enfants était d'environ Fr. 5.9 mios.

En 2024, et selon le budget présenté par la Municipalité, la participation financière de notre Commune a été portée à environ Fr. 6.70 mios, soit une nouvelle augmentation de près de 10%.

Pour 2025, cette participation est estimée pour 2025 à Fr. 7.20 mios soit une augmentation d'environ 7.5%. Ce budget intègre les coûts d'exploitation de la nouvelle garderie "Oyonne" en entier (sur 12 mois), suite à l'ouverture de cette nouvelle structure avec 44 places en 2024.

Nous nous permettons de rappeler à la Municipalité que la COFIN avait soulevé des remarques dans son rapport concernant le budget 2024 sur ce poste de dépenses et qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

**La COFIN a pris note de l'engagement du Municipal en charge du service d'organiser au premier trimestre 2025 une rencontre avec les responsables de la FSAT et de REEL avec COFIN et COGEST pour discuter notamment du processus décisionnel.**

## 2.8. Personnel communal

La masse salariale (nature 301) de la Commune, sans les traitements de l'Accueil familial de jour (entité faisant partie des réseaux VV, REEL et ASICC, figurant sous la division 705 de la comptabilité communale mais dont le déficit est subventionné par ces réseaux), augmente de Fr. 0.43 mio ou 3.99% par rapport au budget 2024 (contre Fr. + 0.80 mio ou + 7.90% pour le budget 2024 par rapport au budget 2023).

La COFIN identifie les raisons ci-dessous pour justifier cette augmentation :

- L'indexation des salaires initialement budgétée à 1.5% en fonction de l'évolution de l'IPC pour compenser l'effet de l'inflation.
- La progression réglementaire des traitements
- L'augmentation de 2.97 équivalents plein-temps (EPT), soit une augmentation de 2.6% par rapport à 2024 portant le total d'EPT à 116.86 pour 2025.
- La reclassification et/ou promotion de 4 personnes.
- Une adaptation de salaire pour garantir une rémunération minimale de Fr. 4'000.-- par mois à l'engagement (23 personnes).

Lors de la séance du 4 novembre 2024, il a été suggéré de revoir la période de référence pour le calcul de l'indexation des salaires, afin de simplifier l'établissement du budget (par exemple de Juillet à Juin). Pour rappel, la note N°4 du SFIN a revu l'indexation à 0.6%, ce qui se traduit par une économie de Fr. 116'400.--.

### *Nouvelle ventilation des charges patronales*

La Municipalité nous informe qu'en prévision de l'introduction de la nouvelle norme comptable MCH2 en 2027, les charges patronales (natures 3030, 3040, 3050 et 3051) ont été ventilées dans toutes les divisions du budget 2025, contrairement au budget 2024 (et les précédents) où elles étaient centralisées dans la division 130 "Ressources humaines". Si cela étend le plan comptable avec un nombre conséquent de nouveaux comptes, cette nouvelle présentation a le mérite de mieux illustrer le coût d'une division, les charges patronales y figurant conjointement avec les traitements (salaires) et permet également de réduire le nombre d'imputations internes, utilisées auparavant pour insérer les charges patronales dans les secteurs affectés (financés par taxe ou subvention), devant être équilibrées au niveau des charges et revenus.

## **2.9. Impôts**

La Municipalité, en se basant sur les perspectives économiques dont la stabilisation de l'inflation, qualifie son approche de **moins prudente mais réaliste** quant à l'estimation des recettes fiscales pour 2025.

A noter que les impôts encaissés à fin juillet 2024 de Fr. 43.89 mios auxquels il faut ajouter l'impôt foncier estimé à Fr. 3.29 mios au budget 2024 (soit un total Fr. 47.18 mios) laissent présager des recettes d'impôts en 2024 conformes au montant attendu au budget de Fr. 54.67 mios.

### *Impôts sur les personnes physiques*

Le budget 2025 avant amendement prévoit des revenus de Fr. 40.04 mios, soit une augmentation de Fr. 2.32 mios ou 6.15% par rapport au budget 2024.

Ceci est principalement dû à l'ajustement de Fr. 2.15 mios (au budget 2025 par rapport au budget précédent) de l'impôt sur le revenu afin de prendre en compte l'augmentation de la population et de l'assiette fiscale par rapport aux comptes 2023.

### *Impôts sur les personnes morales*

La Municipalité prévoit pour les impôts sur les sociétés en 2025 avant amendement des revenus de Fr. 9.59 mios, supérieurs de Fr. 0.59 mio ou 6.56% par rapport au budget 2024.

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice ainsi que de l'impôt sur le capital a été prudemment augmenté (Fr. 0.33 mio et Fr. 0.10 mio) selon les précédentes perceptions ainsi qu'à la vue de l'inflation qui se stabilise apportant une détente au contexte économique.

En parallèle, la compensation financière pour atténuer les effets de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) sur l'imposition des entreprises a été ajustée.

### *Impôts conjoncturels (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers)*

Ces trois postes sont en très légère diminution (Fr. 0.30 mio ou 7.41%) par rapport au budget 2024.

### *Diverses taxes (impôt foncier et divers)*

Le total de Fr. 4.02 mios de ces postes augmente de Fr. 0.12 mio ou 3.15% au budget 2025 en comparaison avec le budget précédent.

L'impôt foncier a été réajusté à la hausse par la Municipalité, de Fr. 0.13 mio ou 3.95% par rapport au budget 2024, notamment en lien avec le volume conséquent de livraison de logements.

### 3. Résumé des principales explications données par la Municipalité lors de la séance de présentation du budget du 4 novembre 2024

Voici les réponses apportées aux principales questions posées lors de la séance du 4 novembre 2024 :

<b>101.3040.00</b> Fonds de prévoyance	L'augmentation s'explique par le changement de Municipal.
<b>111.3193.00</b> Cotisations à diverses institutions	Détail a été donné par les Municipaux. L'union des villes Suisse est l'institution dont la cotisation est la plus importante et se monte à Fr.7'430.--. Cette liste est régulièrement revue par la Municipalité.
<b>130.4361.02</b> -Remb. allocations perte de gains	Le budget est établi selon des valeurs historiques. Les remboursements sont enregistrés à l'effectif.
<b>150.3653.27</b> Subventions - Nox Orae	Vevey participe de manière équivalente à La Tour-de-Peilz.
<b>151.3114.02</b> Achats de matériel	Il s'agit de matériel courant pour du remplacement ponctuel en fonction des besoins.
<b>190.3111.00</b> Achats et renouvellements de licences	La Commune achète si possible et se coordonne avec d'autres communes pour obtenir des prix plus compétitifs.
<b>190.3111.01</b> Achats et renouvellements de matériel	160 postes informatiques sont renouvelés sur une base quinquennale soit environ 30 machines par année en lieu et place d'un changement global qui impliquerait un préavis.
<b>200.4359.02</b> Cartes journalières CFF	Le montant budgété correspond à une commission sur les ventes.
<b>320.4516.00</b> Subside	Soins cultureux réalisés en lien avec 320.3146.00 Entretien du domaine.
<b>340.4359.00</b> Ventes et prestations diverses	Préavis Eugster (préavis d'entretien d'immeuble) – à charger dans le compte d'investissement pour décharger le compte 340.3011.00, il s'agit d'une imputation interne.
<b>341.3141.26</b> Entretien parking des Mousquetaires	Les places bénéficiaires des bornes de recharge sont attitrées et le loyer sera adapté en conséquence, voir compte 341.4231.26.
<b>341.4272.04</b> Locations diverses places	Il s'agit de places de parc supplémentaires louées au personnel scolaire.
<b>341.3312.01</b> Amortis. - Parking "Centre-Ville" (16-25)	L'amortissement sera terminé à fin 2025.
<b>430.3115.00</b> Achats de véhicules	Véhicule de location en fin de contrat, achat de la valeur résiduelle.
<b>430.3321.12</b> Amort. - RC780 EdV-Maladaire (P08/20)	En attente du décompte final en décembre.
<b>431.3116.00</b> Achats matériel de signalisation	Il s'agit du renouvellement nécessaire des horodateurs. La COFIN propose au vu du montant des supprimer ce poste du budget et passer par l'intermédiaire d'un préavis.

**Groupe 45**

450.3188.00 Collecte incinérables

450.3188.01 Collecte papier et carton

450.3188.02 Collecte compostable

Les fonds de réserve sont à ce jour positifs et ne nécessitent pas encore l'ajustement de la taxe.

460.3811.00 Transfert au compte de réserve

L'état du compte est à Fr. 8,954.-- mios.

501.3155.00 Entretien des véhicules

Il est prévu l'expertise d'un véhicule.

501.4351.00 Production énergie photovoltaïque

La baisse est liée au prix kWh.

502.3141.00 Entretien des bâtiments

Le budget comprend l'installation d'un palan pour des problèmes de sécurité liés à la manutention de produits chimiques et au remplacement du câble du fond mobile.

660.3156.00 Entr. points de rencontre d'urgence (PRU) Création d'un nouveau compte pour les nouvelles directives cantonales relatives aux points de rencontre d'urgence.

703.4359.05 Ventes de repas

La différence est due au personnel de surveillance pour qui les repas sont offerts.

705.3185.00 Honoraires et frais de procédure

3 affaires sont en cours de procédure.

710.3189.00 Prestations administratives (AIL)

Des prestations facturées par la Commune de Vevey pour l'analyse de dossiers qui dans la plupart des cas ne donne pas droit à des prestations AIL (Aides Individuelles au Logement).

**4. Propositions d'amendements****4.1. Amendements de la Municipalité****Proposition d'amendement N° 1**Amendements techniques tâches spéciales SIGE

Les montants budgétés dans les comptes ci-dessous sont amendés pour être ajustés de la façon suivante :

N° Compte	Libellé	Budget avant amendement	Budget amendé	Ecart
471.3526.00	Part. due au SIGE	Fr. 35 000	Fr. 30 000	Fr. - 5 000
630.3524.01	Contrôle des denrées alimentaires	Fr. 15 000	Fr. 12 500	Fr. - 2 500
630.3524.02	Incinération des animaux	Fr. 50 000	Fr. 40 000	Fr. - 10 000

Il en découlera une augmentation de Fr. 17'500.-- de l'excédent de revenus figurant au budget 2025.

**Proposition d'amendement N° 2**Amendement relatif au « Fonds culturel Riviera »

Les montants budgétés dans les comptes ci-dessous sont amendés pour être ajustés de la façon suivante :

- Diminution du compte 150.3653.15 "Subventions - Fonds culturel Riviera" de Fr. 611'000.-- (13'000 pers. x 47.--) à Fr. 598'000.-- (13'000 pers. x 46.--)
- Création d'un nouveau compte 150.3653.62 "Subventions - Diminution FCR 2025" d'une charge de Fr. 13'000.--

Cet amendement n'impactera pas les charges et l'excédent de revenu du budget 2025.

**Proposition d'amendement N°3**Amendement relatif à l'indexation des traitements

Création d'un compte 130.4361.03 "Ajustement indexation" dans la rubrique 130 "Ressources Humaines" d'un revenu comptable de **Fr. 116'400.--**.

Il en découlera une augmentation de Fr. 116'400.-- de l'excédent de revenus figurant au budget 2025.

**Proposition d'amendement N°4**Amendement arrêté d'imposition selon décision du Conseil du 30 octobre 2024

Les montants budgétés dans les comptes ci-dessous sont amendés pour être ajustés de la façon suivante :

N° Compte	Libellé	Budget avant amendement	Budget amendé	Ecart
210.4001.00	Impôt sur le revenu	Fr.30 980 000	Fr.31 470 000	Fr. 490 000
210.4002.00	Impôt sur la fortune	Fr. 7 350 000	Fr. 7 470 000	Fr. 120 000
210.4003.00	"Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)"	Fr. 430 000	Fr. 432 000	Fr. 2 000
210.4004.00	Impôt à la source	Fr. 1 060 000	Fr. 1 070 000	Fr. 10 000
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés	Fr. 6 710 000	Fr. 6 810 000	Fr. 100 000
210.4012.00	Impôt sur le capital des sociétés	Fr. 1 600 000	Fr. 1 630 000	Fr. 30 000

Les comptes ci-dessus impacteront les revenus du budget 2025 pour un total de **Fr. 752'000.--**

Création d'un nouveau compte 210.3809.01 "Attrib. - Impôt affecté coûts expl garderies (1.0 point)" pour une augmentation des charges du budget 2025 de **Fr. 752'000.--**

Cet amendement n'impactera pas l'excédent de revenus du budget 2025.

**4.2. Amendements de la COFIN****Proposition d'amendement N°5**Amendement relatif au compte 431.3116.00 - Achats matériel de signalisation

Le budget de ce compte a fortement augmenté entre le budget 2024 et le budget 2025, il est passé de respectivement Fr. 31'500.-- à Fr. 135'000.--.

La COFIN a identifié un montant dans ce poste pour le Renouvellement du parc d'horodateurs communaux en fin de vie d'un montant Fr. 115'000.--, il s'agit de l'avis de la COFIN d'un projet qui doit faire l'objet d'un préavis.

La COFIN propose d'amender le budget 2025 comme suit :

Diminution du compte 431.3116.00 - Achats matériel de signalisation de Fr. 135'000.-- à **Fr. 20'000.--**

Il en découlera une augmentation de Fr. 115'000.-- de l'excédent de revenus figurant au budget 2025.

### 4.3. Récapitulation des amendements

	Charges	Revenus	Différence
<b>Budget 2025 avant amendement</b>	Fr. 85'690'163.--	Fr. 85'805'819.--	Fr. 115'656.--
<b>Amendement N°1</b>	Fr. -17'500.--		Fr. 17'500.--
<b>Amendement N°2</b>	Fr. 0.--		Fr. 0.--
<b>Amendement N°3</b>		Fr. 116'400.--	Fr. 116'400.--
<b>Amendement N°4</b>	Fr. 752'000.--	Fr. 752'000.--	Fr. 0.--
<b>Amendement N°5</b>	Fr. -115'000.--		Fr. 115'000.--
<b>Budget 2025 amendé</b>	<b>Fr. 86'309'663.--</b>	<b>Fr. 86'674'219.--</b>	<b>Fr. 364'556.--</b>

## 5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'adopter la conclusion suivante:

### Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 33/2024,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2025 tel qu'amendé prévoyant :
  - Charges Fr. 86'309'663.--
  - Revenus Fr. 86'674'219.--
  - Excédent de recettes présumé Fr. 364'556.--

La Tour-de-Peilz, le 13 novembre 2024.

**Pour la Commission des Finances**  
**Piero Negro, Président - rapporteur**

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 33/2024

le 30 octobre 2024

Budget de la Commune pour l'exercice 2025

10.03.02-2409-Preavis-33-Budget-2025-LTDP.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2025.

Il a été établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du Canton.

Le projet de budget 2025 laisse apparaître le résultat suivant :

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart du budget 2025	
	(v1 Muni)	(v2 CC)		B25/B24	B25/C23
Charges	<b>85'690'163</b>	84'860'496	81'312'537.20	829'667	4'377'625.80
Revenus	<b>85'805'819</b>	84'344'125	81'364'432.60	1'461'694	4'441'386.40
Résultats	<b>115'656</b>	-516'371	51'895.40	632'027	63'760.60

### 2. En bref

Pour la première fois depuis plus de 20 ans, le projet de budget 2025 présente un excédent de revenus de Fr. 115'656.-, contre un excédent de charges de Fr. 516'371.- au budget 2024 (version 2). Cet excédent de revenus représente 0.13% des dépenses totales du projet de budget 2025, alors que le déficit budgétaire 2024 en représentait le 0.61%. La marge d'autofinancement supposée au budget 2025 est négative de Fr. 1.88 mio, plus favorable que celle de Fr. -3.05 mios au budget 2024.

Le présent budget s'inscrit dans la continuité, similaire à celui de 2024. Comme détaillé plus loin, la différence entre l'excédent de revenus de Fr. 0.12 mio et la marge d'autofinancement négative de Fr. 1.88 mio est expliquée principalement par deux prélèvements sur réserves d'un total de Fr. 2.15 mios (Fr. 0.86 mio pour compenser l'impact de l'inflation sur les charges et Fr. 1.29 mio pour la péréquation directe, principe identique au budget 2024), ayant pour but de contenir l'impact de ces effets transitoires sur le budget.

Si les recettes fiscales, estimées de manière prudemment réaliste dans ce budget, devaient être supérieures dans les comptes, cela affectera positivement la marge d'autofinancement. De même, si le résultat 2025 devait être meilleur que prévu au budget, les prélèvements sur fonds de réserve ne seront peut-être pas nécessaires, ce qui augmentera également la marge d'autofinancement.

### Charges, revenus, écarts principaux, amortissements, autofinancement, investissements et endettement

- Selon le tableau "Autofinancement" (voir chapitre 3.9), les charges (brutes, avec écritures comptables) se montent à Fr. 85.69 mios, contre Fr. 84.86 mios au budget 2024, soit une évolution de Fr. 0.83 mio ou 0.98%. Les charges nettes (épurées des écritures comptables) se montent à Fr. 71.88 mios, contre Fr. 78.38 mios au budget 2024, soit une diminution de Fr. 6.50 mios ou 8.29%. Ceci en raison d'une méthode de comptabilisation différente pour la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) par rapport à la péréquation actuelle, comme détaillé plus loin sous le chapitre 3.3.

Les revenus (bruts, avec écritures comptables) se montent à Fr. 85.81 mios, contre Fr. 84.34 mios au budget 2024, soit une évolution de Fr. 1.46 mio ou 1.73%. Les revenus nets (épurés des écritures comptables) se montent à Fr. 70.00 mios, contre Fr. 75.33 mios au budget 2024, soit une diminution de Fr. 5.33 mios ou 7.08%, également en raison de la comptabilisation de la NPIV.

- Selon les tableaux "Ecart principaux" (voir chapitre 4.1), les écarts égaux ou supérieurs à Fr. 100'000.- des charges représentent Fr. -7.21 mios (ou Fr. -1.55 mios sans la modification de la comptabilisation de la NPIV de Fr. -5.66 mios) de l'accroissement total des charges de Fr. 0.83 mio, alors que les écarts principaux des revenus expliquent à Fr. -3.90 mios (ou Fr. +3.91 mios sans la modification de la comptabilisation de la NPIV de Fr. -7.81 mios) de l'accroissement total des revenus de Fr. 1.46 mio.
- Selon les décomptes finaux des travaux communiqués au Conseil communal d'ici fin 2024, le budget 2025 comporte un montant plus important d'amortissements (nature 33) de Fr. 10.88 mios par rapport au budget précédent (Fr. 3.09 mios), contre une moyenne de Fr. 4.14 mios lors des trois exercices précédents (comptes 2021 à 2023).

L'essentiel de ces charges d'amortissements sont des amortissements compensés (de nature 332) par des revenus de prélèvements sur réserves (de nature 48). Si ces amortissements (de Fr. 10.14 mios au budget 2025 contre Fr. 2.35 mios au budget 2024) ne modifient pas le résultat, ils augmentent néanmoins le total des charges et des revenus de ce montant.

- Selon le plan des investissements et entretien (voir à la fin de la brochure), des investissements sont planifiés par les services à la hauteur de Fr. 0.20 mio pour Finances, Fr. 18.05 mios pour Domaines et bâtiments ainsi que Fr. 8.33 mios pour Urbanisme et travaux publics, soit un total de Fr. 26.58 mios en 2025.
- Concernant l'endettement (voir chapitre 3.10), selon les estimations présentées au chapitre "4.7. Investissements futurs, évolution de l'endettement" dans le préavis N° 23/2024 sur l'arrêté d'imposition 2025-2026, l'endettement de la Commune pourrait se situer entre Fr. 72 et 78 mios à la fin de la législature 2021-2026, par rapport au plafond d'endettement de Fr. 100 mios. Pour mémoire, comme détaillé dans le préavis N° 2/2022, ce plafond d'endettement correspond à la capacité économique d'endettement de la Commune.

## **3. Eléments-clés**

### **3.1. Taux d'imposition**

Conformément à l'article 33 de la loi sur les impôts communaux (LCom), les arrêtés d'imposition, dont la durée ne peut excéder 5 ans, doivent être soumis à l'approbation du Département en charge des relations avec les Communes après avoir été adoptés par les conseils communaux ou généraux. La publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) a lieu annuellement au début du mois de décembre.

Dans son préavis N° 23/2024 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 devant être voté le 30 octobre 2024, la Municipalité propose le maintien du coefficient d'impôt communal à 64%, dont 1.5 point affectés à l'amortissement du nouveau collège Courbet introduit dès 2020.

Techniquement, le budget 2025 a été basé sur le coefficient d'impôt communal à 64% et le 1.5 point affecté est comptabilisé comme une charge (attribution à fonds de réserve) de Fr. 1'128'000.- via le compte 210.3809.00 "Attributions - Impôt affecté NCC", selon le principe initié dès le budget 2020.

### 3.2. Inflation

Afin de compenser l'inflation attendue en 2025 sur les prix des marchandises et services (suite notamment de l'augmentation de la TVA de 7.7% à 8.1% pour certains secteurs en 2024), il est proposé, selon le même principe qu'au budget 2024, de prélever Fr. 0.86 mio (correspondant à environ 1% du total des charges de Fr. 85.69 mios) sur le fonds de réserve 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs", doté de Fr. 17.91 mios au 31.12.2023.

A noter que la réserve pour inflation de Fr. 1.60 mio au budget 2023 n'a pas été utilisée lors du bouclage des comptes 2023. De même, la réserve pour inflation du même montant au budget 2024 ne sera probablement pas utilisée lors du bouclage des comptes 2024, vu les recettes fiscales rassurantes à ce jour pour l'exercice 2024 par rapport au budget (voir la colonne "07.24" du tableau des recettes fiscales au chapitre 3.8).

Pour mémoire, ce fonds a été alimenté essentiellement par des bénéfices résultant d'exercices précédents. Vu la situation géopolitique exceptionnelle ainsi que l'inflation qui en résulte et afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement communal, le recours renouvelé à ce fonds pour compensation du déficit paraît légitime.

### 3.3. Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

#### Accord sur la NPIV

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2023, une large majorité des Communes membres de l'Union des Communes vaudoises (UCV), dont La Tour-de-Peilz, a accepté l'accord du 30 mars 2023 sur la NPIV signé entre le Canton, l'UCV et l'Association de communes vaudoises (AdCV). Cette dernière l'a également approuvé.

Cet accord, qui comprend la nouvelle péréquation, le financement de la participation à la cohésion sociale (PCS), la facture policière ainsi qu'un rééquilibrage financier, représente un contre-projet du gouvernement à l'initiative SOS Communes (qui visait la reprise de la totalité de la cohésion sociale par le Canton contre une bascule de 15 points de l'impôt communal). La NPIV s'inspire de l'architecture de base en vigueur dans les autres cantons et représente un système péréquatif plus simple, plus transparent, sans effets de bord et plus facile à piloter.

Cet accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes initié en 2020, ainsi que, dès 2026, une augmentation de la part du Canton sur les augmentations des dépenses sociales.

Voici un résumé des modifications :

- Cohésion sociale (ex-facture sociale) : augmentation de la part du Canton (de 66.6% à 83%) dès 2026, avec un rééquilibrage financier en faveur des communes atteint dès 2025 au lieu de 2028, répartition selon la population au lieu de la capacité financière ;
- Péréquation directe : péréquation des ressources (compensant 80% des disparités de capacité financière entre les communes, avec facteur de solidarité basé sur le revenu fiscal standardisé, dotation minimale et impôts conjoncturels sortis de la cohésion sociale) séparée de la péréquation des besoins structurels (charges basées sur des critères objectifs comme surface productive, altitude, déclivité et nombre d'élèves) et une compensation des charges particulières des villes (population et déficits des lignes de trafic urbain) ;
- Facture policière : pérennisation de la méthode de calcul actuelle (montant actuel et maintien du taux d'indexation annuel fixe de 1.5%), mais nouvelle répartition (35% pour l'ensemble des communes et 65% pour les communes recourant aux prestations de la Police cantonale) ;

Le Grand Conseil vaudois a approuvé cet accord en adoptant la loi du 4 juin 2024 sur la péréquation intercommunale (LPIC).

Calcul de la NPIV

Il est important de mentionner que l'augmentation de la part de la cohésion sociale prise en charge par le Canton ne correspond pas obligatoirement à une diminution des coûts pour les communes. En effet, son coût global est en augmentation, l'accroissement de la part cantonale entrainera à court terme une stabilisation ou une faible augmentation de la part communale et à moyen terme, soit une progression moins importante qu'avec le système actuel.

A titre informatif, le montant total de la participation à la cohésion sociale à charge des communes était de Fr. 747'019'698.- lors de la simulation de 2022 à Fr. 821'327'154.- pour les prévisions 2025.

Toutefois, en prévision de l'introduction de la NPIV en 2025, le Canton a déjà calculé le décompte prévisionnel pour l'exercice 2025 sur la base à la fois sur des données relatives à l'exercice 2023 (parfois avec des corrections) et sur des données prévisionnelles qui lui sont spécifiques.

Données relatives à l'exercice 2023	Données prévisionnelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Population</li> <li>Coefficient et taux d'imposition</li> <li>Revenus d'impôts et compensation RFFA</li> <li>Indicateurs des besoins structurels</li> <li>Déficits des lignes de trafic urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à la cohésion sociale selon la version du budget la plus récente au 30 juin</li> <li>Facture policière indexée pour 2025</li> <li>Etat des polices au 1<sup>er</sup> janvier 2025</li> <li>Indexations sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) d'avril 2024</li> </ul>

Selon les variantes de simulations, des recettes fiscales extraordinaires de certaines communes vaudoises ont été déduites des revenus d'impôt 2023, à savoir :

- Fr. 10.98 mios sur les revenus des impôts sur les personnes physiques ;
- Fr. 33.09 mios sur les revenus des impôts sur les personnes morales ;
- Fr. 21.85 mios sur les revenus des droits de mutation, de l'impôt sur les gains immobiliers ainsi que de l'impôt sur les donations et les successions.

Concernant la simulation des chiffres pour l'année 2025, le Canton a repris les montants de 2023 et les a projetés sur les exercices 2024 et 2025, selon les données prévisionnelles du tableau ci-dessus.

Lors de l'interprétation des différences entre le nouveau et l'ancien système, il est important de ne pas se focaliser sur les variations "ligne par ligne", mais plutôt de regarder l'évolution des montants totaux transférés dans le cadre du système de péréquation dans son ensemble.

Le tableau ci-dessous récapitule les chiffres les plus récents concernant La Tour-de-Peilz, fournis par le Canton :

	NPIV 2025 (avec corrections)	NPIV 2025 (sans corrections)	Péréquation 2024 (acomptes)	Péréquation 2023 (décompte)
Participation à la cohésion sociale	12'233'005	11'812'528	12'616'816	12'687'448
Péréquation directe (NPIV : péréquation des ressources, des besoins et compensation des villes)	8'579'591	7'776'289	5'612'860	6'806'732
Facture policière	387'166	375'807	879'859	877'818
<b>Total</b>	<b>21'199'762</b>	<b>19'964'624</b>	<b>19'109'535</b>	<b>20'371'998</b>

Dans ce contexte, il est proposé de maintenir le principe initié dès le budget 2020, à savoir une poursuite de la dissolution partielle du fonds de régulation de la péréquation (compte 9281.003.00) dont le solde au 31.12.24 sera de Fr. 6.47 mios, suite à un retour favorable en 2024 de Fr. 1.01 mio en lien avec le décompte 2023 de Fr. 20.37 mios (une provision dans l'attente d'un revenu de Fr. 0.84 mio a été comptabilisée lors du bouclement des comptes 2023). Ainsi, un revenu comptable de Fr. 3.23 mios a été porté au budget 2025 (comptes 223.4809.00 et 720.4809.00), contre Fr. 3.08 mio lors du budget 2024.

Pour 2025, la charge péréquative est estimée à Fr. 19.96 mios (Fr. 11.81 pour la cohésion sociale, Fr. 7.78 mios pour la péréquation directe et Fr. 0.38 mio pour la réforme policière), contre Fr. 19.01 mios au budget 2024 (respectivement Fr. 12.53 pour la cohésion sociale, Fr. 5.63 mios pour la péréquation directe et Fr. 0.85 mio pour la réforme policière), soit une augmentation de Fr. 0.95 mio ou 5.00%.

Comptabilisation de la NPIV

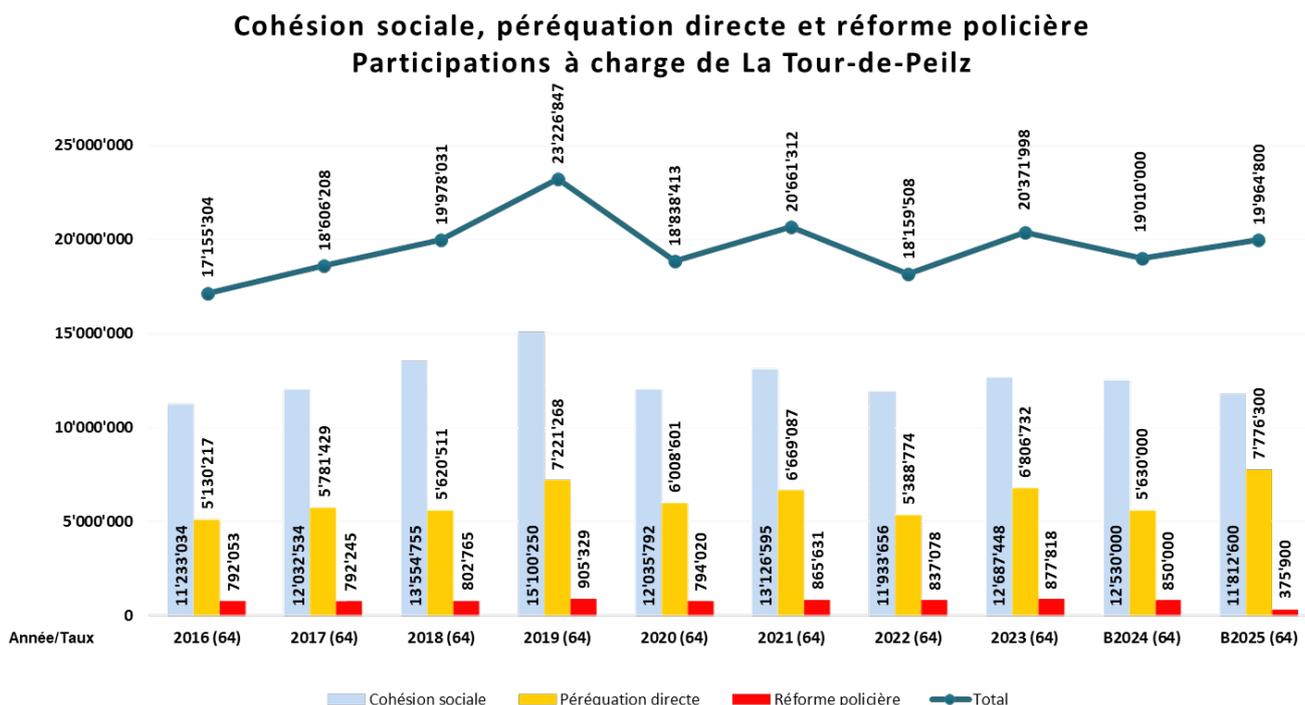
Comme mentionné précédemment dans le cadre des charges et revenus nets, la NPIV est comptabilisée différemment par rapport à la péréquation actuelle.

Dans le budget 2024 (et les précédents), la péréquation directe actuelle était ventilée sous forme de deux revenus, à savoir la couche "population" (compte 223.4520.00, Fr. 7.06 mios) et les dépenses thématiques (compte 223.4520.03, Fr. 0.75 mio) ainsi qu'une charge, la couche "alimentation" (compte 223.3520.00, Fr. 13.44 mios). Même si la synthèse de ces montants représente finalement une charge de Fr. 5.63 mios, le total des charges du budget 2024 est augmenté de Fr. 13.44 et le total des revenus de Fr. 7.81 mios.

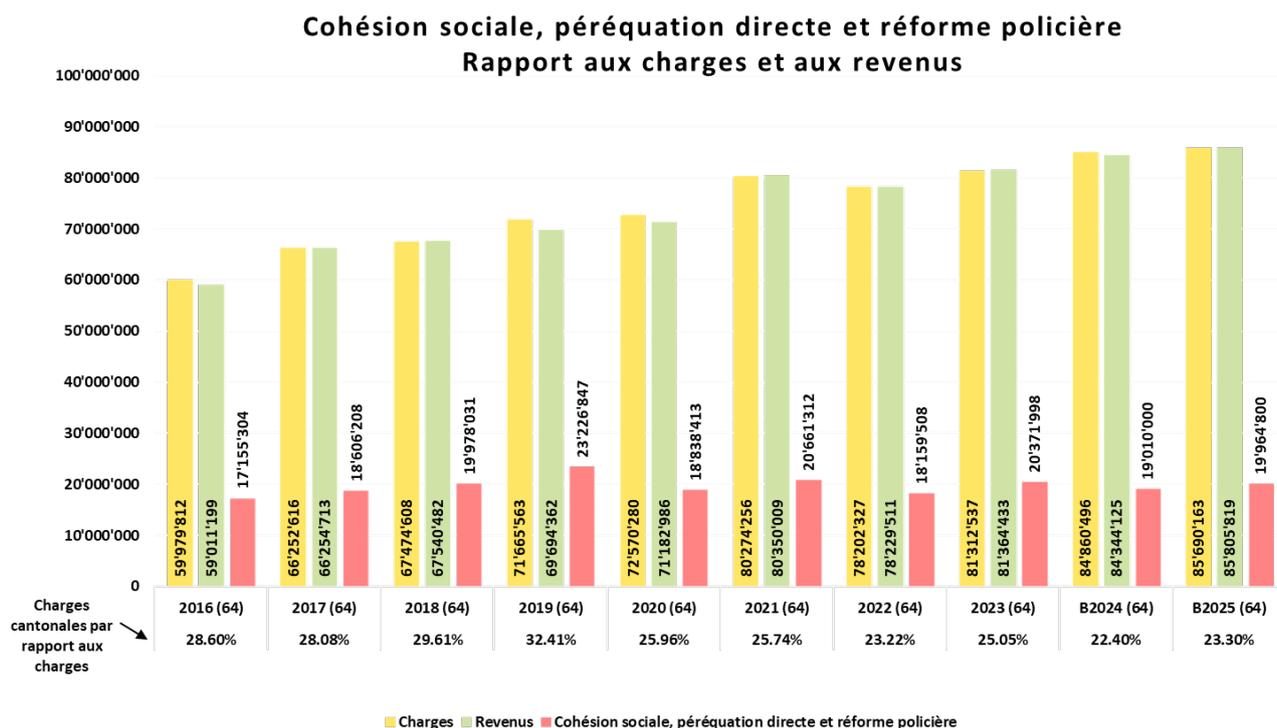
Avec la NPIV, la péréquation directe est ventilée dans une seule charge (compte 223.3520.03, Fr. 7.78 mios). De ce fait, dans le budget 2025, l'impact est inférieur de Fr. 5.66 mios sur le total des charges et de Fr. 7.81 mios sur le total des revenus en comparaison avec le budget 2024.

Concernant la facture/cohésion sociale, dans le budget 2024, le coût était ventilé dans 6 comptes de charges (720.3515.xx). Avec la NPIV, dans le budget 2025, le coût ne figure plus que dans un seul compte de charges (720.3515.15). Vu l'absence de comptes de charges et de revenus dans la division 720, il n'y a pas d'impact conjoint sur les totaux des charges et des revenus comme c'est le cas pour la péréquation directe.

Voici la représentation graphique des composantes des frais péréquatifs :



Voici la représentation graphique des charges cantonales par rapport aux charges et revenus :



### 3.4. Transports publics VMCV et trafic régional

Le budget 2025 des VMCV a été communiqué, sous réserve de l'approbation par le Canton. Il en résulte un déficit à charge de La Tour-de-Peilz estimé à Fr. 2.31 mios (comprenant 1 course supplémentaire sur chacune des lignes 201 et 209), soit une diminution de Fr. 45'000.- ou 1.91% par rapport au budget 2024 (comptes de charges dans la division 180).

La part des coûts non couverts par le trafic régional (compte 180.3517.00), communiquée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton, devrait revenir à Fr. 1.81 mio en 2025 contre Fr. 1.82 mio au budget 2024.

### 3.5. Association Sécurité Riviera (ASR)

Suite aux augmentations de Fr. 0.69 mio au budget 2022 et de Fr. 0.41 mio au budget 2023 ainsi qu'une légère diminution de Fr. 8'000.- au budget 2024, le budget 2025 de l'ASR, tenant compte de la nouvelle clé de répartition des charges entre Communes (avec un retour à l'échelon 5 pour La Tour-de-Peilz), annonce une diminution de Fr. 505'300.- par rapport au budget 2024, pour un total de Fr. 4.02 mios.

Pour mémoire, cette nouvelle clé de répartition a été validée par la Municipalité. S'agissant de l'agenda, la remise du préavis par l'ASR aux Municipalités est prévue le 3 octobre 2024 et une adoption par les Conseils communaux au plus tard le 21 novembre 2024. La Municipalité précise que le préavis pourra certes être transmis au Conseil communal pour sa séance du 31 octobre 2024, mais qu'il ne sera adopté que le 11 décembre 2024.

### 3.6. Réseau LAC

La participation 2025 au nouveau Réseau REEL (succédant au Réseau LAC se terminant fin 2024) est estimée à Fr. 6.80 mios contre Fr. 6.40 mios au budget 2024, soit une augmentation de Fr. 0.40 mio (compte 706.3525.05).

Pour information, le budget 2025 de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz (FSAT) annonce un déficit de Fr. 6.28 mios, en comparaison avec les Fr. 6.01 mios pour le budget 2024. Ceci représente une augmentation de Fr. 0.27 mio ou 4.36%, tout en sachant que le budget 2025 comprend les coûts d'exploitation de la nouvelle garderie "Oyonne" en entier (sur 12 mois), suite à l'ouverture de cette nouvelle structure avec 44 places en 2024. Le total des places sera de 469 en 2025, soit 192 en accueil préscolaire (garderies) et 277 en accueil parascolaire (UAPE).

### **3.7. Personnel communal**

En ce qui concerne le personnel communal, le budget 2025 tient compte des mutations des ressources humaines, de la progression réglementaire des traitements ainsi que d'une indexation des salaires pour compenser l'inflation.

S'agissant de la compensation de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC), la Municipalité a retenu une augmentation de 1.50%. La Municipalité se réserve cependant la possibilité de déposer un amendement auprès de la Commission des finances si la situation devait significativement évoluer dans les prochaines semaines.

Les nouveaux postes sont au nombre de 4 : un concierge entre 80 et 100% pour faire face à l'accroissement des tâches consécutives à la mise en service du collège Courbet, un caissier à la piscine des Mousquetaire à 47% afin de décharger les garde-bains du contrôle des entrées pour des raisons de sécurité, un technicien en infrastructures à 80 % au bureau du Service de l'urbanisme et des travaux publics pour compenser une diminution de taux de 40 % et faire face à l'augmentation des chantiers sur le territoire communal et un horticulteur en paysagisme entre 80-100% pour permettre l'atteinte les objectifs du plan climat, le suivi du patrimoine arboré renforcé compte tenu des conditions climatiques et la gestion de projets tels que le renouvellement de places de jeux.

Au niveau des ajustements de taux d'activité, ils correspondent à 20 % pour un renfort au Greffe municipal et 20 % pour l'ABCDé dans le cas où une ou un nouvel apprenti ne serait pas engagé en août 2025. Une diminution de taux de 70% a été sollicitée à l'interne, en raison notamment de retours de congé maternité. Le nombre de postes supplémentaires et les diminutions de taux ont pour conséquence une augmentation de 2.97 équivalents plein-temps (EPT), portant le total d'EPT à 116.86 pour 2025.

Un nombre important de reclassifications de postes a été demandé au budget. La raison en est la volonté d'adapter les salaires les plus modestes afin qu'aucune rémunération brute (considérée à 100 %) ne se situe en dessous de Fr. 4'000.-. Ainsi le salaire minimum des concierges non-qualifiés, des ouvriers aux espaces publics ainsi que les aides aux réfectoires correspond dorénavant à Fr. 4'036.- (sans indexation). 23 personnes sont concernées par cette reclassification. Par ailleurs, 4 personnes qui occupent un poste administratif bénéficient d'une reclassification ou d'une promotion.

Il en résulte que la masse salariale (nature 301) de la Commune, sans les traitements de l'Accueil familial de jour (entité faisant partie des réseaux VV, REEL et ASICC, figurant sous la division 705 de la comptabilité communale mais dont le déficit est subventionné par ces réseaux), augmente de Fr. 0.43 mio ou 3.99% par rapport au budget 2024 (contre Fr. + 0.80 mio ou + 7.90% pour le budget 2024 par rapport au budget 2023).

### **3.8. Recettes d'impôt**

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des recettes d'impôts de 2020 à 2025.

Les perspectives économiques, dont la stabilisation de l'inflation, ont permis une estimation des recettes fiscales au budget 2025 moins prudente, mais réaliste, que pour le budget précédent. L'évolution se monte à Fr. +2.73 mios ou +5.00% par rapport au budget 2024, contre Fr. +1.10 mios ou +2.05% pour le budget 2024 par rapport au budget 2023.

En comparaison avec les comptes 2023, l'écart se monte à Fr. +3.17 mios ou +5.52%, ce qui paraît raisonnable en tenant compte du potentiel de croissance en regard des deux années séparant ces exercices (évolution de la population, de l'assiette fiscale et de l'inflation favorisant une augmentation des recettes fiscales).

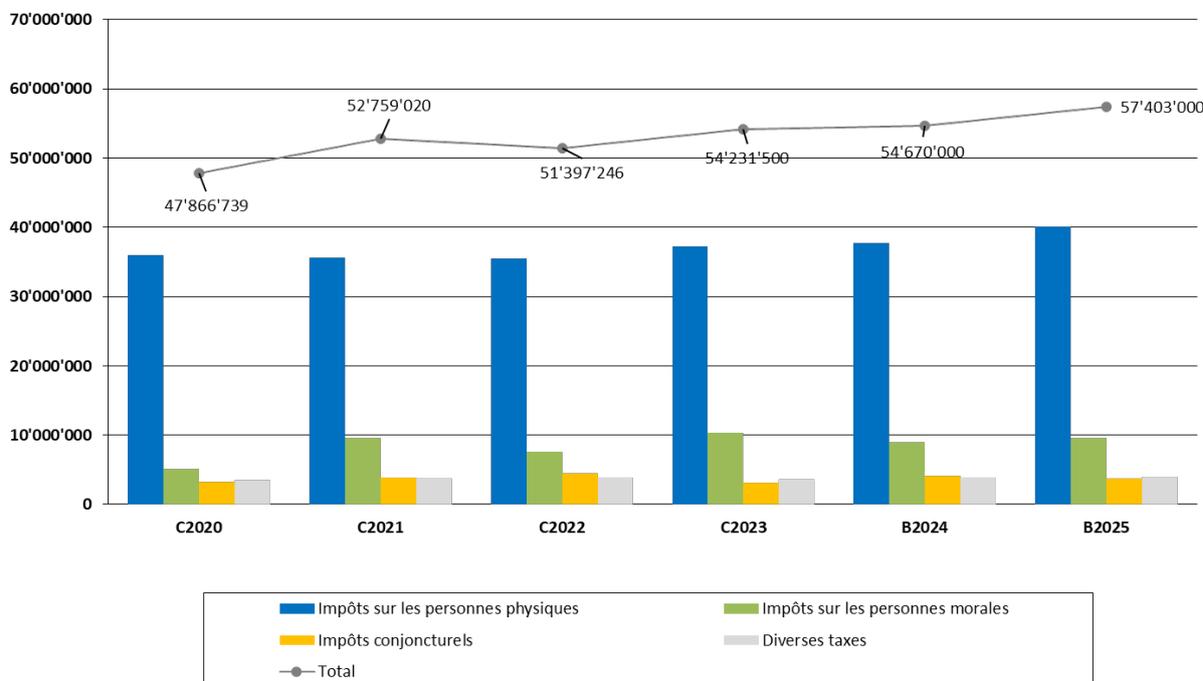
A noter que les impôts encaissés à fin juillet 2024 de Fr. 43.89 mios (colonne "07.24" dans le tableau, auxquels il faut ajouter l'impôt foncier estimé à Fr. 3.29 mios au budget 2024 soit un total Fr. 47.18 mios) laissent présager des recettes d'impôts en 2024 conformes au montant attendu au budget de Fr. 54.67 mios.

Evolution des impôts 2020 à 2025

Compte	Exercice	C2020	C2021	C2022	C2023	B2024	07.24	B2025	B25/B24	B25/B24	B25/C23	B25/C23
		Habitants	Taux	Fr	%	Fr	%	Fr	%	Fr	%	
210.4001.00	* Impôt sur le revenu	28'790'254	27'419'160	27'173'722	29'198'794	28'830'000	24'787'281	30'980'000	2'150'000	7.46%	1'781'206	5.75%
210.4002.00	* Impôt sur la fortune	5'931'076	6'636'354	6'964'183	6'489'790	7'390'000	5'585'191	7'350'000	-40'000	-0.54%	860'210	11.70%
210.4003.00	* Impôt à la source	567'696	645'787	445'309	189'327	560'000	711'198	430'000	-130'000	-23.21%	240'673	55.97%
210.4004.00	* Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	496'028	675'204	678'936	1'237'486	680'000	945'851	1'060'000	380'000	55.88%	-177'486	-16.74%
210.4414.00	Impôt sur les frontaliers	213'995	259'436	244'731	127'057	260'000	0	220'000	-40'000	-15.38%	92'943	42.25%
	<b>Impôts sur les personnes physiques</b>	<b>35'999'050</b>	<b>35'635'941</b>	<b>35'506'882</b>	<b>37'242'453</b>	<b>37'720'000</b>	<b>32'029'522</b>	<b>40'040'000</b>	<b>2'320'000</b>	<b>6.15%</b>	<b>2'797'547</b>	<b>6.99%</b>
210.4011.00	* Impôt sur le bénéfice des sociétés	4'371'006	7'157'294	5'600'469	7'257'618	6'380'000	6'501'628	6'710'000	330'000	5.17%	-547'618	-8.16%
210.4012.00	* Impôt sur le capital des sociétés	21'241	1'180'998	1'040'205	1'618'944	1'500'000	422'058	1'600'000	100'000	6.67%	-18'944	-1.18%
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles	211'744	306'717	279'937	300'944	300'000	-113'546	300'000	0	0.00%	-944	-0.31%
210.4518.00	Compensation RFFA (dès 2020)	526'836	944'413	693'985	1'118'548	820'000	688'125	980'000	160'000	19.51%	-138'548	-14.14%
	<b>Impôts sur les personnes morales</b>	<b>5'130'827</b>	<b>9'589'422</b>	<b>7'614'595</b>	<b>10'296'054</b>	<b>9'000'000</b>	<b>7'498'265</b>	<b>9'590'000</b>	<b>590'000</b>	<b>6.56%</b>	<b>-706'054</b>	<b>-7.36%</b>
210.4040.00	Droits de mutations	1'610'117	1'687'943	1'887'556	1'720'602	1'830'000	2'353'274	1'810'000	-20'000	-1.09%	89'398	4.94%
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	700'991	237'281	1'244'314	359'120	730'000	1'029'733	810'000	80'000	10.96%	450'880	55.66%
210.4411.00	Impôt sur les gains immobiliers	968'602	1'895'538	1'285'645	965'063	1'490'000	659'491	1'130'000	-360'000	-24.16%	164'937	14.60%
	<b>Impôts conjoncturels</b>	<b>3'279'709</b>	<b>3'820'762</b>	<b>4'417'515</b>	<b>3'044'785</b>	<b>4'050'000</b>	<b>4'042'498</b>	<b>3'750'000</b>	<b>-300'000</b>	<b>-7.41%</b>	<b>705'215</b>	<b>18.81%</b>
210.4020.00	Impôt foncier	2'987'372	3'102'844	3'162'489	3'312'441	3'290'000	0	3'420'000	130'000	3.95%	107'559	3.14%
210.4061.00	Impôt sur les chiens	45'300	49'850	49'350	53'450	50'000	57'700	53'000	3'000	6.00%	-450	-0.85%
210.4090.00	Impôt récupéré après défalcation	136'326	146'155	206'091	-41'613	170'000	79'819	150'000	-20'000	-11.76%	191'613	127.74%
210.4221.00	Intérêts moratoires-majorations	288'154	414'047	440'324	323'930	390'000	183'555	400'000	10'000	2.56%	76'070	19.02%
210.4370.00	Amendes	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	-
210.4390.00	Corrections d'arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	-
	<b>Diverses taxes</b>	<b>3'457'153</b>	<b>3'712'896</b>	<b>3'858'254</b>	<b>3'648'209</b>	<b>3'900'000</b>	<b>321'073</b>	<b>4'023'000</b>	<b>123'000</b>	<b>3.15%</b>	<b>374'791</b>	<b>9.32%</b>
<b>Total</b>		<b>47'866'739</b>	<b>52'759'020</b>	<b>51'397'246</b>	<b>54'231'500</b>	<b>54'670'000</b>	<b>43'891'358</b>	<b>57'403'000</b>	<b>2'733'000</b>	<b>5.00%</b>	<b>3'171'500</b>	<b>5.52%</b>
	* Impôt total influencé par le taux	40'177'301	43'714'796	41'902'824	45'991'959	45'340'000		48'130'000				
	Valeur du point d'impôt	627'770	683'044	654'732	718'624	708'438		752'031				
	Point d'impôt par habitant	51.93	55.89	52.79	57.01	55.35		57.85				
<b>210.3809.00</b>	<b>Attribution impôt affecté 1.5 points Courbet</b>	<b>941'655.00</b>	<b>1'027'196</b>	<b>982'098</b>	<b>1'077'936</b>	<b>1'063'000</b>		<b>1'128'000</b>				
9282.005.00	Fonds amortissement Nouveau Collège Court	941'655	1'968'851	2'950'949	4'028'885							

Voici la représentation graphique de cette évolution :

Evolution des recettes d'impôts de 2020 à 2025



Impôts sur les personnes physiques

Le budget 2025 prévoit des revenus de Fr. 40.04 mios, soit une augmentation de Fr. 2.32 mios ou 6.15% par rapport au budget 2024.

Ceci est principalement dû à l'ajustement de Fr. 2.15 mios (au budget 2025 par rapport au budget précédent) de l'impôt sur le revenu afin de prendre en compte l'augmentation de la population et de l'assiette fiscale par rapport aux comptes 2023.

Le budget des autres impôts sur les personnes physiques, qui présentent une croissance moins linéaire que l'impôt sur le revenu, a été calculé selon les recettes des années précédentes. Globalement, l'ajustement se monte à Fr. + 0.17 mio.

### Impôts sur les personnes morales

Du côté des sociétés, le budget 2025 prévoit des revenus de Fr. 9.59 mios, supérieurs de Fr. 0.59 mio ou 6.56% par rapport au budget 2024.

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice ainsi que de l'impôt sur le capital a été prudemment augmenté (Fr. 0.33 mio et Fr. 0.10 mio) selon les précédentes perceptions ainsi qu'à la vue de l'inflation qui se stabilise apportant une détente au contexte économique.

En parallèle, la compensation financière pour atténuer les effets de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) sur l'imposition des entreprises a été ajustée.

### Impôts conjoncturels (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers)

Ces trois postes sont en très légère diminution (Fr. 0.30 mio ou 7.41%) par rapport au budget 2024.

### Diverses taxes (impôt foncier et divers)

L'impôt foncier en 2025 a été estimé avec une majoration de 2% pour la croissance de population et de 2% en lien avec le volume conséquent de livraison de logements à venir par rapport aux comptes 2023, soit une augmentation de Fr. 0.13 mio ou 3.95% par rapport au budget 2024.

Les autres valeurs se basent sur des moyennes des comptes 2021 à 2023 et sont restés pratiquement stables par rapport au budget 2024.

Le total de Fr. 4.02 mios de ces postes augmente de Fr. 0.12 mio ou 3.15% au budget 2025 en comparaison avec le budget précédent.

## 3.9. Autofinancement

La marge d'autofinancement ("cash-flow") se calcule en déduisant les écritures comptables ("non-cash") du total des charges (3, brutes) et des revenus (4, bruts), soit les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserve (rubriques 38 et 48) ainsi que les imputations internes (rubriques 39 et 49).

Cette marge est négative pour un montant de Fr. 1.88 mio au budget 2025. Elle était également négative au budget 2024 (Fr. 3.05 mios) et positive aux comptes 2023 (Fr. 4.60 mios).

Des explications complémentaires figurent au chapitre 2 "En bref".

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	
3	<b>Total charges</b>	<b>85'690'163</b>	<b>84'860'496</b>	<b>81'312'537.20</b>	<b>78'202'326.69</b>	<b>80'274'255.63</b>	<b>72'570'280.20</b>
33	Amortissements	10'883'620	3'092'520	3'129'792.48	4'597'237.10	4'685'656.62	767'272.74
38	Attributions aux fonds de réserve	2'238'525	2'163'859	3'360'640.27	3'268'756.95	4'615'797.13	3'531'987.75
39	Imputations internes	688'150	1'224'600	1'088'760.01	1'066'015.99	1'054'554.97	857'684.04
	<b>Charges nettes</b>	<b>71'879'868</b>	<b>78'379'517</b>	<b>73'733'344.44</b>	<b>69'270'316.65</b>	<b>69'918'246.91</b>	<b>67'413'335.67</b>
4	<b>Total revenus</b>	<b>85'805'819</b>	<b>84'344'125</b>	<b>81'364'432.60</b>	<b>78'229'511.35</b>	<b>80'350'008.91</b>	<b>71'182'986.10</b>
48	Prélèvements sur les fonds de réserve	15'122'325	7'792'041	1'938'793.92	3'488'856.94	3'141'971.56	1'425'408.77
49	Imputations internes	688'150	1'224'600	1'088'760.01	1'066'015.99	1'054'554.97	857'684.04
	<b>Revenus nets</b>	<b>69'995'344</b>	<b>75'327'484</b>	<b>78'336'878.67</b>	<b>73'674'638.42</b>	<b>76'153'482.38</b>	<b>68'899'893.29</b>
	<b>Résultat exercice</b>	<b>115'656</b>	<b>-516'371</b>	<b>51'895.40</b>	<b>27'184.66</b>	<b>75'753.28</b>	<b>-1'387'294.10</b>
	<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>-1'884'524</b>	<b>-3'052'033</b>	<b>4'603'534.23</b>	<b>4'404'321.77</b>	<b>6'235'235.47</b>	<b>1'486'557.62</b>

Marge d'autofinancement moyenne 2020-2023 4'182'412

Impôts conjoncturels (mutations - successions - gains immobiliers) 3'750'000 4'050'000 3'044'784.65 4'417'514.50 3'820'761.50 3'279'709.20

Impôts conjoncturels moyens 2020-2023 3'640'692

A titre de statistique, l'autofinancement moyen sur la période 2020-2023 s'est monté à Fr. 4.18 mios, grâce notamment à des montants strictement positifs sur les 4 derniers exercices et à une valeur marquante en 2021 (Fr. 6.24 mios), compensant les Fr. 1.49 mios en 2020.

### 3.10. Investissements et endettement

Figurant au chapitre "4.7. Investissements futurs, évolution de l'endettement" du préavis N° 23/2024 sur l'arrêté d'imposition 2025-2026, la projection ci-dessous a été réalisée afin d'illustrer l'évolution possible de l'endettement d'ici la fin de la présente législature 2021-2026, en tant compte des valeurs historiques. Les chiffres en italique indiquent des estimations.

	2023	2024	2025	2026
Habitants	12'605	12'800	13'000	13'200
Taux d'impôt communal (%)	64.00	64.00	64.00	64.00
Taux d'impôt foncier (‰)	1.20	1.20	1.20	1.20
<b>Valeurs moyennes sur 5 ans (2019-2023)</b>				
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Marge d'auto-financement moyenne		3'386'949	3'386'949	3'386'949
<b>Marge d'auto-financement cumulée</b>		<b>3'386'949</b>	<b>6'773'899</b>	<b>10'160'848</b>
<b>Investissements</b>				
Investissements nets (DIN) moyens		9'325'043	9'325'043	9'325'043
<b>Cumul investissements à financer</b>		<b>9'325'043</b>	<b>18'650'086</b>	<b>27'975'128</b>
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement		-5'938'093	-5'938'093	-5'938'093
<b>Dette brute (921 + 922 + 923)</b>	<b>60'234'832</b>	<b>66'172'926</b>	<b>72'111'019</b>	<b>78'049'113</b>
Dette brute (921 + 922 + 923) par habitant		5'170	5'547	5'913
<b>Valeurs moyennes sur 10 ans (2014-2023)</b>				
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Marge d'auto-financement moyenne		3'009'091	3'009'091	3'009'091
<b>Marge d'auto-financement cumulée</b>		<b>3'009'091</b>	<b>6'018'182</b>	<b>9'027'273</b>
<b>Investissements</b>				
Investissements nets (DIN) moyens		7'072'520	7'072'520	7'072'520
<b>Cumul investissements à financer</b>		<b>7'072'520</b>	<b>14'145'039</b>	<b>21'217'559</b>
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement		-4'063'429	-4'063'429	-4'063'429
<b>Dette brute (921 + 922 + 923)</b>	<b>60'234'832</b>	<b>64'298'261</b>	<b>68'361'690</b>	<b>72'425'118</b>
Dette brute (921 + 922 + 923) par habitant		5'023	5'259	5'487

Selon ce tableau, l'endettement de la Commune pourrait se situer entre Fr. 72 et 78 mios à la fin de la législature 2021-2026, par rapport au plafond d'endettement de Fr. 100 mios. Pour mémoire, comme détaillé dans le préavis N° 2/2022, ce plafond d'endettement correspond à la capacité économique d'endettement de la Commune.

Au moment de la rédaction de ce préavis, le plafond d'endettement est utilisé à hauteur Fr. 60.27 mios, dont Fr. 4 mios (921 "Dettes à court terme") sous forme d'avances à terme fixe (ATF), Fr. 55 mios d'emprunts consolidés à long terme (922 "Emprunts à moyen et long terme") et de Fr. 1.27 mio pour les fonds et fondations (923).

Voici le tableau de l'endettement net selon la méthode proposée par l'Union des communes vaudoises (UCV). Etant donné que les calculs se basent sur des comptes à l'actif et au passif du bilan, qui ne sont pas projetés dans le cadre de l'établissement du budget, les chiffres sont fournis selon les comptes 2023.

ENDETTEMENT (NET)	Comptes 2023
Comptes courants créanciers (9206)	30'551
Emprunts à court terme (921)	4'000'000
Emprunts à moyen et long termes (922)	55'000'000
Engagements propres établissements et fonds spéciaux (923)	1'269'296
<b>Endettement brut (total 1)</b>	<b>60'299'847</b>
Avoirs disponibles (9102)	2'014'634
Comptes courants auprès d'autres collectivités publiques (9111)	143'110
Epargne (titres et placements, 9120)	1'330
Prêts (placements de capitaux, prêts, 9122)	0
Prêts et participations permanentes (915)	1'664'187
Remboursements d'emprunts	0
<b>Total 2</b>	<b>3'823'261</b>
<b>Endettement net (total 1 - total 2)</b>	<b>56'476'586</b>
Habitants au 31.12.N	12'605
Endettement net par habitant au 31.12.N	4'480
Plafond d'endettement brut (2021-2026)	100'000'000

Selon le tableau ci-dessus, au 31 décembre 2023, l'endettement net se monte à Fr. 56.48 mios, ce qui représente Fr. 4'480.- par habitant. A titre de comparaison et comme indiqué dans le rapport des comptes 2023, l'endettement brut se chiffre à Fr. 60.27 mios, soit Fr. 4'781.- par habitant.

### 3.11. Nouvelle ventilation des charges patronales

En prévision de l'introduction de la nouvelle norme comptable MCH2 en 2027, les charges patronales (natures 3030, 3040, 3050 et 3051) ont été ventilées dans toutes les divisions du budget 2025, contrairement au budget 2024 (et les précédents) où elles étaient centralisées dans la division 130 "Ressources humaines".

Si cela étend le plan comptable avec un nombre conséquent de nouveaux comptes, cette nouvelle présentation a le mérite de mieux illustrer le coût d'une division, les charges patronales y figurant conjointement avec les traitements (salaires) et permet également de réduire le nombre d'imputations internes, utilisées auparavant pour insérer les charges patronales dans les secteurs affectés (financés par taxe ou subvention), devant être équilibrés au niveau des charges et revenus.

## 4. Détails du budget

### 4.1. Ecart principal des charges et des revenus

Les écarts principaux (valeur absolue égale ou supérieure à Fr. 100'000.-) des charges ci-dessous représentent Fr. -7.21 mio (ou Fr. -1.55 mio sans la modification de la comptabilisation de la NPIV de Fr. -5.66 mio) de l'accroissement total des charges de Fr. 0.83 mio du budget 2025 par rapport au budget 2024, ceci sans les amortissements compensés par des prélèvements sur réserves (332/48), sans les imputations internes (39/49) ni les charges patronales (natures 3030, 3040, 3050 et 3051) ventilées dans toutes les divisions.

Compte	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	Comptes 2023	B25/B24 (Fr)	B25/B24 (%)	B25/C23 (Fr)	B25/C23 (%)	
<b>CHARGES</b>								
<b>Charges sous influence de la Commune</b>								
<b>110</b>	<b>Secrétariat municipal</b>							
110.3011.00	Traitements	559'400	804'200	743'013	-244'800	-30.44%	-183'613	-24.71%
<b>130</b>	<b>Ressources humaines</b>							
130.3011.00	Traitements	323'000	2'500	0	320'500	12820.00%	323'000	-
130.4361.02	Remboursements allocations perte de gains	220'000	41'400	28'773	178'600	431.40%	191'227	664.61%
<b>210</b>	<b>Impôts</b>							
210.3191.00	Défalcations	300'000	600'000	261'156	-300'000	-50.00%	38'844	14.87%
<b>220</b>	<b>Service de la dette</b>							
220.3223.29	AEIS 2023-2029, Fr. 5'000'000.--, 2.35%	117'500	0	0	117'500	-	117'500	-
<b>350</b>	<b>Bâtiments administratifs</b>							
350.3011.00	Traitements	62'500	163'000	157'076	-100'500	-61.66%	-94'576	-60.21%
<b>431</b>	<b>Signalisation routière</b>							
431.3116.00	Achats matériel de signalisation	135'000	31'500	4'722	103'500	328.57%	130'278	2758.97%
<b>501</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>							
501.3011.00	Traitements	1'234'700	1'052'700	991'108	182'000	17.29%	243'592	24.58%
<b>710</b>	<b>Service social</b>							
710.3664.02	Aides individuelles au logement (AIL)	50'000	150'000	0	-100'000	-66.67%	50'000	-
	<b>Total 1</b>				<b>156'800</b>			
<b>Charges liées (inter-communales ou cantonales)</b>								
<b>223</b>	<b>Fonds de péréquation</b>							
223.3520.00	Péréquation directe (alimentation)	0	13'440'000	14'267'495	-13'440'000	-100.00%	-14'267'495	-100.00%
223.3520.03	Péréquation directe (NPIV)	7'776'300	0	0	7'776'300	-	7'776'300	-
<b>600</b>	<b>Administration (Sécurité-Population-Feu)</b>							
600.3511.00	Réforme policière	0	850'000	907'027	-850'000	-100.00%	-907'027	-100.00%
600.3511.03	Facture policière (NPIV)	375'900	0	0	375'900	-	375'900	-
600.3521.00	Association Sécurité Riviera (ASR)	4'024'700	4'530'000	3'736'818	-505'300	-11.15%	287'882	7.70%
<b>705</b>	<b>Accueil familial de jour</b>							
705.3011.02	Traitements des accueillantes	1'380'400	1'677'700	1'548'849	-297'300	-17.72%	-168'449	-10.88%
705.3069.00	Frais d'acquisition du revenu	490'200	603'000	593'594	-112'800	-18.71%	-103'394	-17.42%
<b>706</b>	<b>Accueil de jour des enfants</b>							
706.3525.02	Participation réseau LAC	0	6'400'000	5'485'959	-6'400'000	-100.00%	-5'485'959	-100.00%
706.3525.05	Participation réseau REEL	6'800'000	0	0	6'800'000	-	6'800'000	-
<b>720</b>	<b>Prévoyance sociale</b>							
720.3515.02	PC à domicile et hébergement	0	3'865'000	4'291'528	-3'865'000	-100.00%	-4'291'528	-100.00%
720.3515.07	Assurance maladie	0	1'621'000	2'051'164	-1'621'000	-100.00%	-2'051'164	-100.00%
720.3515.10	RI + part. cant. ass. chômage	0	3'858'000	3'614'948	-3'858'000	-100.00%	-3'614'948	-100.00%
720.3515.11	Subventions - Aides aux personnes en situation de handi	0	1'763'000	2'053'650	-1'763'000	-100.00%	-2'053'650	-100.00%
720.3515.12	Prest. famille et autres prest. sociales	0	958'000	1'051'983	-958'000	-100.00%	-1'051'983	-100.00%
720.3515.13	Bourses études et apprentissages	0	465'000	533'466	-465'000	-100.00%	-533'466	-100.00%
720.3515.15	Cohésion sociale (NPIV)	11'812'600	0	0	11'812'600	-	11'812'600	-
	<b>Total 2</b>				<b>-7'370'600</b>			
<b>Total des écarts ci-dessus (total 1 + total 2)</b>				<b>-7'213'800</b>				
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>85'690'163</b>	<b>84'860'496</b>	<b>81'312'537</b>	<b>829'667</b>	<b>0.98%</b>	<b>4'377'626</b>	<b>5.38%</b>

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 33/2024

Du côté des revenus, les écarts principaux ci-dessous se chiffrent à Fr. -3.90 mios (ou Fr. +3.91 mios sans la modification de la comptabilisation de la NPIV de Fr. -7.81 mios), par rapport à l'accroissement total des revenus de Fr. 1.46 mio du budget 2025 par rapport au budget 2024, ceci sans les amortissements compensés par des prélèvements sur réserves (332/48) ni les imputations internes (39/49).

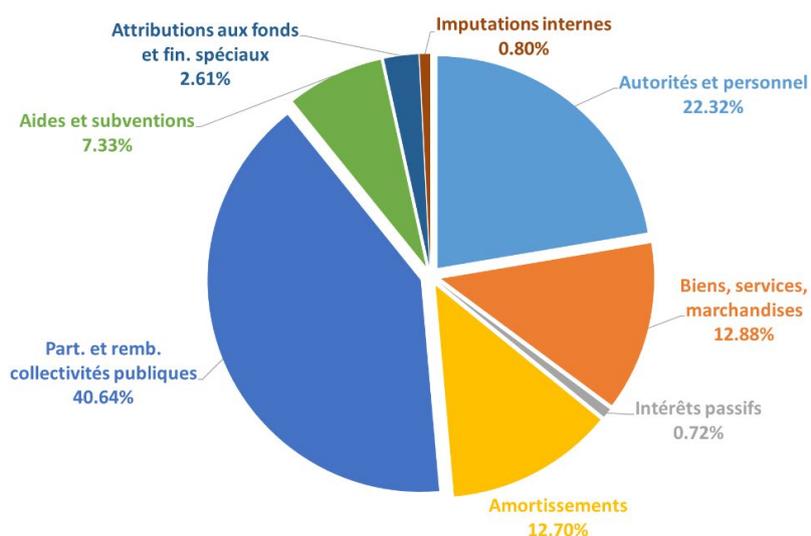
Compte	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	Comptes 2023	B25/B24 (Fr)	B25/B24 (%)	B25/C23 (Fr)	B25/C23 (%)
<b>REVENUS</b>							
<b>Revenus sous influence de la Commune</b>							
<b>130</b>	<b>Ressources humaines</b>						
130.4359.00	0	0	34'894	0	-	-34'894	-100.00%
130.4361.02	220'000	41'400	28'773	178'600	431.40%	191'227	664.61%
<b>210</b>	<b>Impôts</b>						
210.4001.00	30'980'000	28'830'000	29'198'794	2'150'000	7.46%	1'781'206	6.10%
210.4003.00	430'000	560'000	189'327	-130'000	-23.21%	240'673	127.12%
210.4004.00	1'060'000	680'000	1'237'486	380'000	55.88%	-177'486	-14.34%
210.4011.00	6'710'000	6'380'000	7'257'618	330'000	5.17%	-547'618	-7.55%
210.4012.00	1'600'000	1'500'000	1'618'944	100'000	6.67%	-18'944	-1.17%
210.4020.00	3'420'000	3'290'000	3'312'441	130'000	3.95%	107'559	3.25%
210.4411.00	1'130'000	1'490'000	965'063	-360'000	-24.16%	164'937	17.09%
210.4518.00	980'000	820'000	1'118'548	160'000	19.51%	-138'548	-12.39%
<b>230</b>	<b>Fonds de réserve et de renouvellement</b>						
230.4809.07	0	1'600'000	0	-1'600'000	-100.00%	0	-
230.4809.08	860'000	0	0	860'000	-	860'000	-
<b>340</b>	<b>Bâtiments locatifs</b>						
210.4001.00	30'980'000	28'830'000	29'198'794	2'150'000	7.46%	1'781'206	6.10%
<b>351</b>	<b>Bâtiments structures d'accueil</b>						
351.4271.06	161'000	0	0	161'000	-	161'000	-
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>						
450.4812.00	356'350	229'666	45'543	126'684	55.16%	310'807	682.45%
<b>500</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>						
501.4271.06	0	160'000	113'668	-160'000	-100.00%	-113'668	-100.00%
501.4351.00	0	140'000	255'695	-140'000	-100.00%	-255'695	-100.00%
<b>Total 1</b>				<b>4'157'684</b>			
<b>Revenus liés (inter-communaux ou cantonaux)</b>							
<b>223</b>	<b>Fonds de péréquation</b>						
223.4520.00	0	7'060'000	7'222'256	-7'060'000	-100.00%	-7'222'256	-100.00%
223.4520.03	0	750'000	164'779	-750'000	-100.00%	-164'779	-100.00%
223.4809.00	1'285'000	920'000	0	365'000	39.67%	1'285'000	-
<b>705</b>	<b>Accueil familial de jour</b>						
705.4331.00	850'000	1'000'000	965'371	-150'000	-15.00%	-115'371	-11.95%
705.4525.01	0	1'057'158	817'007	-1'057'158	-100.00%	-817'007	-100.00%
705.4525.02	783'800	900'542	681'534	-116'742	-12.96%	102'266	15.01%
705.4525.03	545'300	0	0	545'300	-	545'300	-
705.4525.04	374'800	0	0	374'800	-	374'800	-
<b>720</b>	<b>Prévoyance sociale</b>						
720.4809.00	1'951'000	2'160'000	0	-209'000	-9.68%	1'951'000	-
<b>Total 2</b>				<b>-8'057'800</b>			
<b>Total des écarts ci-dessus (total 1 + total 2)</b>				<b>-3'900'116</b>			
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>85'805'819</b>	<b>84'344'125</b>	<b>81'364'433</b>	<b>1'461'694</b>	<b>4'441'386</b>	<b>5.46%</b>

## 4.2. Charges par natures, évolution, analyse

Les charges par nature évoluent comme suit :

	CHARGES	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B25/Total (%)	B24/Total (%)
30	Autorités et personnel	19'122'340	18'650'532	471'808	2.53 %	22.32 %	21.98 %
31	Biens, services, marchandises	11'040'722	11'116'069	-75'347	-0.68 %	12.88 %	13.10 %
32	Intérêts passifs	616'750	578'250	38'500	6.66 %	0.72 %	0.68 %
33	Amortissements	10'883'620	3'092'520	7'791'100	251.93 %	12.70 %	3.64 %
35	Part. et remb. collectivités publiques	34'821'300	41'690'160	-6'868'860	-16.48 %	40.64 %	49.13 %
36	Aides et subventions	6'278'756	6'344'506	-65'750	-1.04 %	7.33 %	7.48 %
38	Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'238'525	2'163'859	74'666	3.45 %	2.61 %	2.55 %
39	Imputations internes	688'150	1'224'600	-536'450	-43.81 %	0.80 %	1.44 %
	<b>Total</b>	<b>85'690'163</b>	<b>84'860'496</b>	<b>829'667</b>	<b>0.98 %</b>		

Voici la répartition graphique des charges par nature :



**Evolution des charges nettes (sans amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes)**

Les charges nettes diminuent de Fr. 6.50 mio ou 8.29%, Cette baisse est principalement due à la comptabilisation de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Cette dernière influence également les revenus (voir le chapitre suivant). Toutefois, les autres charges sont toujours maîtrisées en tenant compte du contexte inflationniste actuel :

CHARGES	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	C23	C22	C21
30 Autorités et personnel	19'122'340	18'650'532	16'783'927	15'637'252	15'198'160
31 Biens, services, marchandises	11'040'722	11'116'069	9'188'493	9'080'742	7'738'715
32 Intérêts passifs	616'750	578'250	371'007	279'469	258'301
35 Part. et remb. collectivités publiques	34'821'300	41'690'160	41'785'782	39'029'891	41'569'232
36 Aides et subventions	6'278'756	6'344'506	5'604'135	5'242'962	5'153'839
<b>Total</b>	<b>71'879'868</b>	<b>78'379'517</b>	<b>73'733'344</b>	<b>69'270'317</b>	<b>69'918'247</b>

**Autorités et personnel**

Cette rubrique comprend les traitements des autorités, des commissions, du personnel communal ainsi que la part patronale des charges sociales correspondantes.

**Biens, services, marchandises**

Ce poste comprend l'entretien du parc immobilier, l'achat de matériel, de machines d'exploitation et de services ainsi que l'acquisition ou le remplacement de véhicules.

**Intérêts passifs et dettes**

La réserve d'intérêts pour emprunts à court terme (compte 220.3223.06) a été ajustée à Fr. 33'000.- pour le budget 2025 (contre Fr. 52'500.- au budget 2024), vu la diminution des taux d'intérêts. La réserve d'intérêts pour la consolidation d'emprunts à long terme (compte 220.3223.18) passe de Fr. 210'000.- au budget 2024 à Fr. 187'500.- au budget 2025.

**Remboursements, participations à des collectivités publiques**

Ce poste comprend, entre autres, la participation à la cohésion sociale ainsi qu'au fonds de péréquation (NPIV) et les participations aux charges de trafics régionaux et d'énergie.

**Aides et subventions**

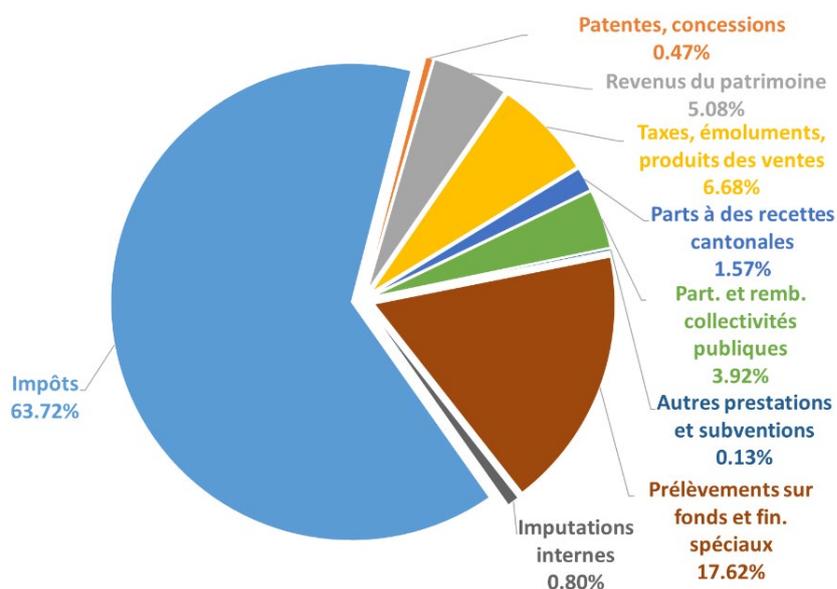
Les principaux montants compris dans ce poste sont les subventions versées à Montreux-Vevey Tourisme, au Fonds culturel Riviera, à la Fondation du Musée suisse du jeu, au Centre de loisirs pour seniors "L'Escale" ainsi que la couverture des déficits des lignes de transports urbains (VMCV).

### 4.3. Revenus par natures, évolution, analyse

Les revenus par nature évoluent comme suit :

REVENUS	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	Ecart	%	B25/Total (%)	B24/Total (%)
40 Impôts	54'673'000	51'710'000	2'963'000	5.73 %	63.72 %	61.31 %
41 Patentes, concessions	402'000	396'000	6'000	1.52 %	0.47 %	0.47 %
42 Revenus du patrimoine	4'360'375	4'327'545	32'830	0.76 %	5.08 %	5.13 %
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	5'733'369	5'609'339	124'030	2.21 %	6.68 %	6.65 %
44 Parts à des recettes cantonales	1'350'000	1'750'000	-400'000	-22.86 %	1.57 %	2.07 %
45 Part. et remb. collectivités publiques	3'363'600	11'421'500	-8'057'900	-70.55 %	3.92 %	13.54 %
46 Autres prestations et subventions	113'000	113'100	-100	-0.09 %	0.13 %	0.13 %
48 Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	15'122'325	7'792'041	7'330'284	94.07 %	17.62 %	9.24 %
49 Imputations internes	688'150	1'224'600	-536'450	-43.81 %	0.80 %	1.45 %
<b>Total</b>	<b>85'805'819</b>	<b>84'344'125</b>	<b>1'461'694</b>	<b>1.73 %</b>		

Voici la répartition graphique des revenus par nature :



#### Evolution des revenus nets (sans prélèvements sur fonds de réserve et imputations internes)

Les revenus nets diminuent de Fr. 5.33 mio ou 7.08%. Cette baisse est principalement due à la comptabilisation de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Cette dernière influence également les dépenses (voir le chapitre précédent).

REVENUS	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	C23	C22	C21
40 Impôts	54'673'000	51'710'000	51'696'903	48'732'552	49'245'586
41 Patentes, concessions	402'000	396'000	408'094	432'142	367'819
42 Revenus du patrimoine	4'360'375	4'327'545	4'235'180	4'146'901	4'047'750
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	5'733'369	5'609'339	7'026'937	6'749'603	6'073'572
44 Parts à des recettes cantonales	1'350'000	1'750'000	1'092'119	1'530'376	2'154'974
45 Part. et remb. collectivités publiques	3'363'600	11'421'500	12'969'795	11'921'664	14'152'748
46 Autres prestations et subventions	113'000	113'100	907'851	161'400	111'033
<b>Total</b>	<b>69'995'344</b>	<b>75'327'484</b>	<b>78'336'879</b>	<b>73'674'638</b>	<b>76'153'482</b>

**Patentes et concessions**

Ce montant comprend, entre autres, la taxe à l'usage du sol (0.007 Fr./kWh), la taxe spécifique (0.003 Fr./kWh) et la redevance de la Compagnie du gaz.

**Revenus du patrimoine**

Il s'agit des loyers des immeubles du patrimoine financier, des revenus des immeubles du patrimoine administratif ainsi que des redevances d'utilisation du domaine public ou droit de superficie.

**Taxes, émoluments, produits des ventes**

Il s'agit notamment des émoluments pour les documents d'identité, des permis de construire, des participations des parents à l'accueil de jour des enfants, des taxes de raccordement et d'utilisation (eaux claires, égouts) et les produits de la taxe déchets.

**Parts à des recettes cantonales**

Il s'agit de la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers.

**Participation et remboursement de collectivités**

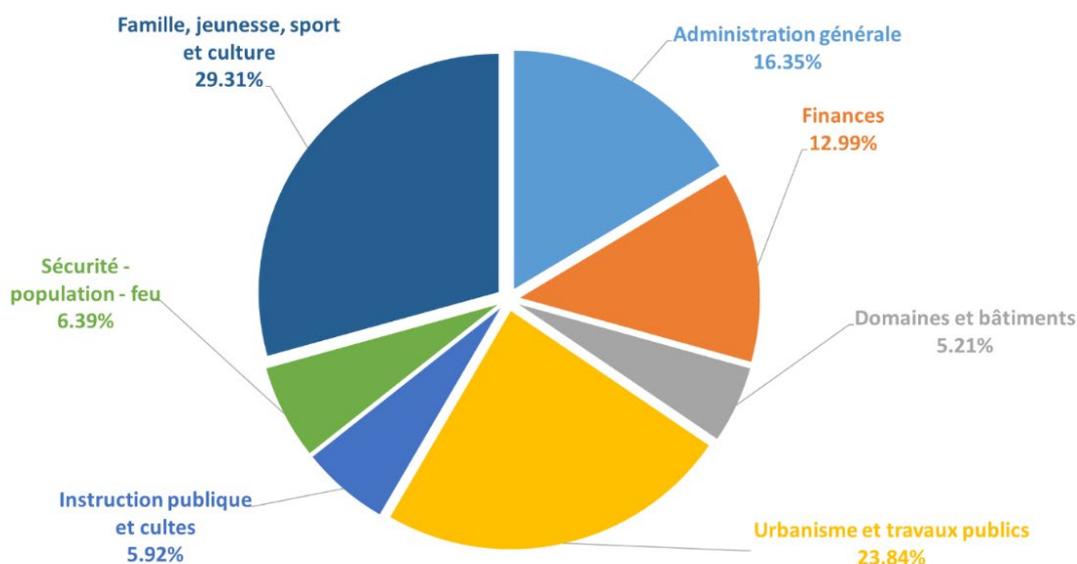
Ce poste comprend principalement les participations des communes partenaires concernant l'accueil de jour des enfants, les participations à l'Accueil familial de jour et la compensation RFFA. La diminution de cette rubrique est essentiellement due à la comptabilisation de la NPIV.

**4.4. Charges par services, évolution, analyse**

Les charges par service évoluent comme suit :

CHARGES	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B25/Total (%)	B24/Total (%)
1 Administration générale	14'011'491	16'954'838	-2'943'347	-17.36 %	16.35 %	19.98 %
2 Finances	11'127'550	16'804'450	-5'676'900	-33.78 %	12.99 %	19.80 %
3 Domaines et bâtiments	4'460'840	4'186'890	273'950	6.54 %	5.21 %	4.93 %
4 Urbanisme et travaux publics	20'428'950	11'055'436	9'373'514	84.79 %	23.84 %	13.03 %
5 Instruction publique et cultes	5'068'892	4'124'642	944'250	22.89 %	5.92 %	4.86 %
6 Sécurité - population - feu	5'477'190	6'189'990	-712'800	-11.52 %	6.39 %	7.29 %
7 Famille, jeunesse, sport et culture	25'115'250	25'544'250	-429'000	-1.68 %	29.31 %	30.10 %
<b>Total</b>	<b>85'690'163</b>	<b>84'860'496</b>	<b>829'667</b>	<b>0.98 %</b>		

Voici la répartition graphique des charges par service :

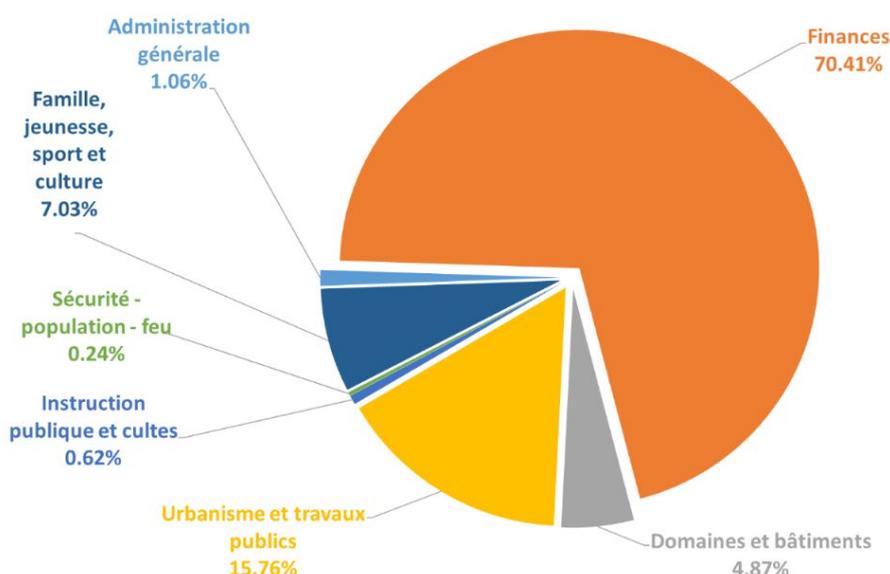


#### 4.5. Revenus par services, évolution, analyse

Les revenus par service évoluent comme suit :

REVENUS	B25 (v1/Muni)	B24 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B25/Total (%)	B24/Total (%)
1 Administration générale	912'485	1'552'165	-639'680	-41.21 %	1.06 %	1.84 %
2 Finances	60'419'800	65'870'800	-5'451'000	-8.28 %	70.41 %	78.10 %
3 Domaines et bâtiments	4'179'904	4'046'064	133'840	3.31 %	4.87 %	4.80 %
4 Urbanisme et travaux publics	13'520'290	5'297'206	8'223'084	155.23 %	15.76 %	6.28 %
5 Instruction publique et cultes	531'090	757'190	-226'100	-29.86 %	0.62 %	0.90 %
6 Sécurité - population - feu	209'500	201'500	8'000	3.97 %	0.24 %	0.24 %
7 Famille, jeunesse, sport et culture	6'032'750	6'619'200	-586'450	-8.86 %	7.03 %	7.85 %
<b>Total</b>	<b>85'805'819</b>	<b>84'344'125</b>	<b>1'461'694</b>	<b>1.73 %</b>		

Voici la répartition graphique des revenus par service :



#### 4.6. Charges selon degrés d'influence de la Commune

Le tableau ci-après a pour but d'illustrer les différents types de charges selon les degrés d'influence de la Commune, à savoir :

- Charges cantonales (liées respectivement imposées, sans possibilité d'influence de la Commune) et intercommunales (liées, avec possibilité d'influence via délégation de la Commune) : 42.51% du total des charges (51.05% au budget 2024)
- Charges fixes de la Commune (influence restreinte de la Commune) : 46.01% du total des charges (37.30% au budget 2024)
- Charges variables de la Commune (influence relative de la Commune) : 11.48% du total des charges (11.65% au budget 2024)

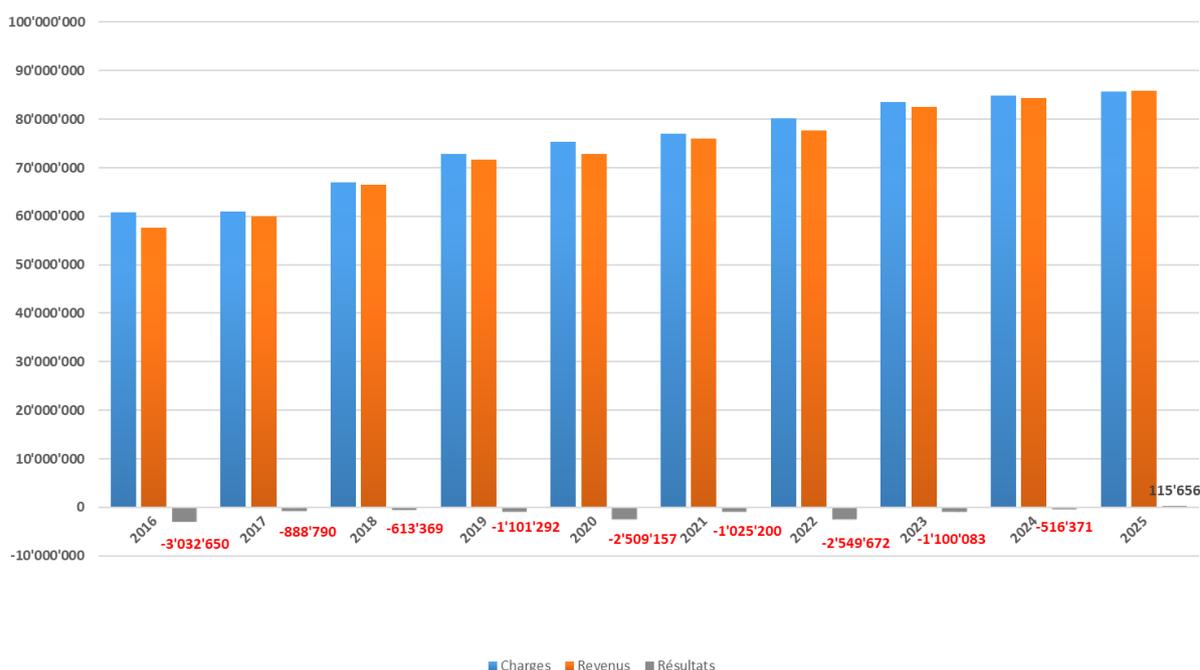
Les critères de distinction entre charges fixes et variables de la Commune peuvent bien entendu prêter à discussion, en revanche, il ressort de cette présentation que la marge de manœuvre, à savoir une influence directe et à court terme de la Commune, ne concerne **qu'environ 12% du total des charges**.

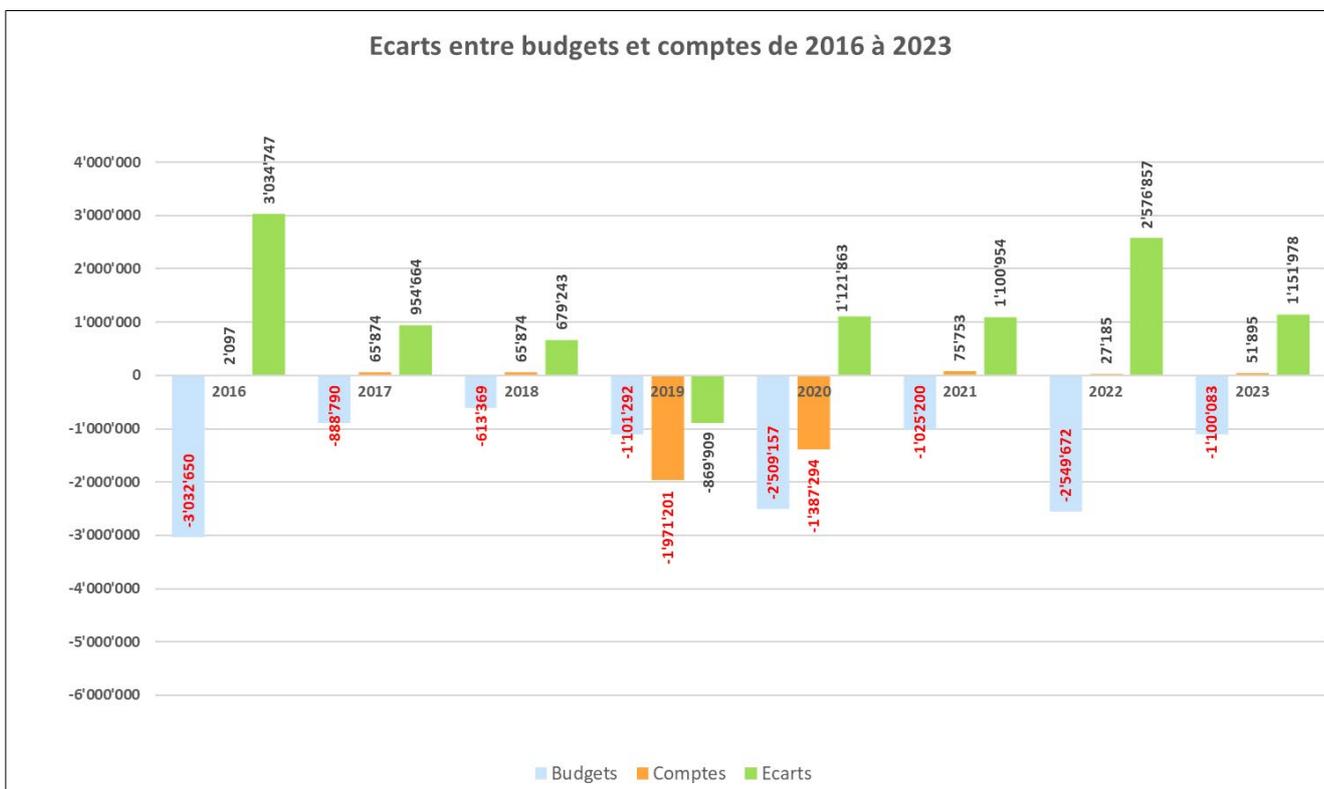
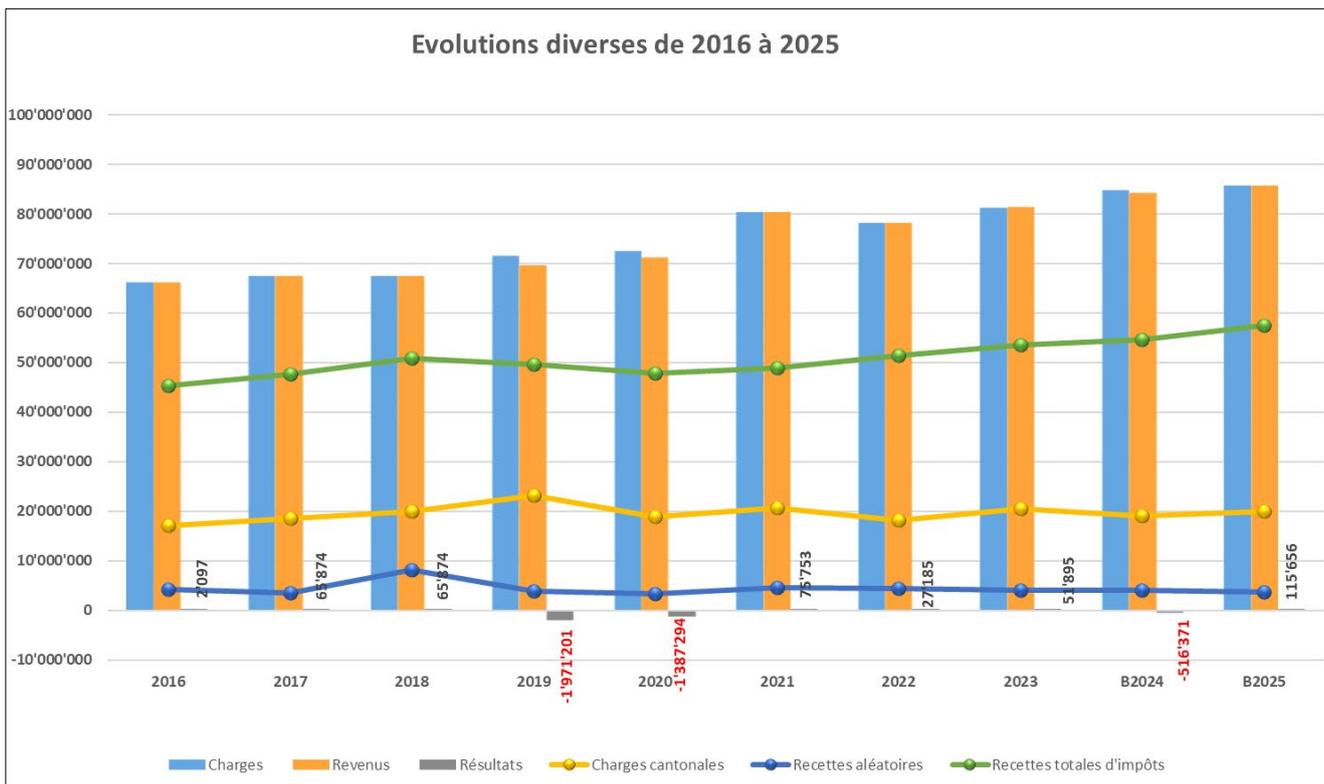
Natures	Comptes	Montants	Totaux	Canton et Communes	Fixes LTDP	Variables LTDP
30	Autorités et personnel	19'122'340	19'122'340		19'122'340	
310	Imprimés et fournitures de bureau	473'082			473'082	
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	1'022'050				1'022'050
312	Achats d'eau, d'énergie et de combustible	1'206'050			1'206'050	
313	Autres fournitures et marchandises	712'150				712'150
314	Entretien des immeubles, routes et territoire	2'754'650				2'754'650
315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst. techniques	416'000				416'000
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	99'950			99'950	
317	Réceptions et manifestations	255'700				255'700
318	Honoraires et prestations de services	3'330'740			3'330'740	
319	Impôts, taxes, frais divers	770'350	11'040'722		770'350	
32	Intérêts passifs	616'750	616'750		616'750	
33	Amortissements	10'883'620	10'883'620		10'883'620	
351	Charges cantonales	14'841'500		14'841'500		
352	Charges d'autres communes ou ass. de communes	19'979'800	34'821'300	19'979'800		
36	Aides et subventions (sans 3657)	4'675'756				4'675'756
3657	Transports publics	1'603'000	6'278'756	1'603'000		
38	Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'238'525	2'238'525		2'238'525	
39	Imputations internes	688'150	688'150		688'150	
<b>Totaux</b>		<b>85'690'163</b>	<b>85'690'163</b>	<b>36'424'300</b>	<b>39'429'557</b>	<b>9'836'306</b>
<b>% selon total des charges</b>				42.51%	46.01%	11.48%

Totaux budget 2024 (v2/Cc) en Fr	84'860'496	84'860'496	43'324'160	31'650'680	9'885'656
% total charges budget 2024 (v2/Cc)			51.05%	37.30%	11.65%
Evolution (B25/B24, Fr)	829'667		-6'899'860	7'778'877	-49'350
Evolution (B25/B24, %)	0.98%		-15.93%	24.58%	-0.50%

#### 4.7. Comparatifs budgets et comptes

Evolution des budgets de 2016 à 2025





## 5. Conclusions

En conclusion, il vous est demandé, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 33/2024,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2025 tel que présenté et prévoyant :

Charges	Fr.	85'690'163.--
Revenus	Fr.	<u>85'805'819.--</u>
Excédent de recettes présumé	Fr.	115'656.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Schwab

Adopté par la Municipalité : le 7 octobre 2024